

Globethics Repository

The logo for Globethics, featuring the word "Globethics" in white sans-serif font on a solid blue rectangular background.

Conflits fonciers et dynamiques de cohabitation en territoire de Kalehe Sud-Kivu, est de la RDC

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy
of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Book
Authors	Life & Peace Institute
Publisher	Life & Peace Institute
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-07-12 03:43:22
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/184819

CONFLITS FONCIERS

et dynamiques de cohabitation

en territoire de Kalehe

Sud-Kivu, est de la RDC

*Analyse realisee par APC
en partenariat avec le Life & Peace Institute*



Conflicts fonciers et dynamiques
de cohabitation en territoire de Kalehe

Série des Grands Lacs

© Life & Peace Institute 2012

Logo des Grands Lacs : Olivier Morvan

Layout : Immix

Imprimé par Lenanders Grafiska, 50721, Kalmar, Suède

ISBN 91-87748-98-3

LIFE & PEACE INSTITUTE (LPI) est un institut œcuménique de recherche et d'action en transformation de conflits créé en 1983 par le Conseil des Eglises de Suède. Présent en RDC depuis 2002 et ayant son siège à Bukavu (Sud-Kivu), la mission de LPI est de renforcer les capacités des organisations locales pour qu'elles deviennent des centres professionnels de transformation de conflits dans l'est de la RDC. Le programme de LPI en DRC compte actuellement trois partenaires dans les Nord et Sud-Kivu.

Contact : Pieter Vanholder, Directeur National LPI en R.D. Congo
pieter.vanholder@life-peace.org

Life & Peace Institute

Eddagatan 12

SE-753 16 Uppsala, Sweden

Phone: +46 (0)18 66 01 32/39

Fax : +46 (0)18 69 30 59

E-mail: info@life-peace.org

www.life-peace.org



Table des matières

Table des matières	4
Foreword.....	5
Présentation des organisations	7
Acronymes	8
Glossaire.....	9
1. Présentation du territoire de Kalehe	11
Exploitation minière et conflits	12
2. Démarche méthodologique : de l'analyse de contexte à la « RAP »	14
3. Anciens problèmes et difficile gestion de la mémoire.....	18
3.1. Les mutations administratives des entités coutumières	18
3.2. Militarisation, troubles des années 1990 et les deux guerres régionales.....	19
3.3. Les réfugiés : départ et retour problématiques.....	23
4. Le foncier face à la coutume et la loi moderne	25
4.1. La régulation foncière par la coutume	25
4.2. L'accès à la terre selon la loi moderne.....	26
4.3. Concessionnaires et paysans sans terre	27
5. Conflits fonciers et versions communautaires	29
5.1. Des conflits interindividuels et familiaux	29
5.2. La problématique des limites entre groupements	30
5.4. Des conflits entre Havu-Tembo et Hutu-Tutsi.....	38
6. Les initiatives locales de paix et perspectives de la Recherche Action Participative	42
Conclusion.....	47
Bibliographie	49
Annexe : Synthèse des travaux et acte d'engagement de la Table Ronde sur les conflits fonciers à Kalehe.....	51

Foreword

In order to contribute to transforming local conflicts in the Kivu provinces, the Life & Peace Institute (LPI) supports local partner organisations in becoming centres for conflict transformation. One of the key approaches is the facilitation of constructive change processes through Participatory Action Research (PAR). In PAR, all actors concerned are engaged in a process of analysing the causes and consequences of conflict and its different interpretations as well as identifying constructive actions for the future. Thus, research is geared towards supporting actors in creating nonviolent transformative processes.

With its multitude of ethnic groups and increasingly competitive land occupation, linked to the duality of customary and modern administration, Kalehe territory situated in South Kivu has transformed into an area prone to land conflicts over the course of the last two decades. Taking diverse forms, such conflicts are exacerbated by a security context characterised by the persistence of armed groups claiming to “protect” and “defend” the interests of their community members. Local level conflicts were also aggravated by sub-regional and national conflict dynamics, in particular since the early 1990s.

Thus, deep-seated negative perceptions between different communities “competing” for land access persist. With the vision to contribute to peaceful cohabitation in Kalehe territory and on demand of the communities, LPI’s partner organisation Action Pour la Paix et la Concorde (APC) launched a process of PAR. The objective of the research was to create – by involving all actors – a profound understanding of land conflicts, their causes and the perceptions of the diverse actors of these conflicts. This inquiry served the purpose to nurture an active interest of the parties in dialogue and constructive change at the same time.

Conflits fonciers et dynamiques de cohabitation en territoire de Kalehe is the result of this PAR process. It comprised 11 field visits and nearly 800 actors were involved through in-depth interviews and focus group discussions, among them community members (including women and youth), customary authorities, state authorities, civil society members and delocalised actors. These actors became increasingly active throughout the process of data collection, analysis and interpretation, through the use of participatory tools, such as the selection and training of community moderators and regular sharing of research results. Intra-community dialogue sessions were organised in the beginning of 2011, during which each community, based on the research’s findings, identified jointly the issues for dialogue with the other communities.

On that basis, an inter-community dialogue in August 2011 brought together delegates of all the concerned ethnic communities. During the roundtable, the community delegates were able to identify several paths to dealing with their conflicts in the future. Thereby, a stepping stone for transforming land conflicts

in Kalehe has been laid. A long-term follow-up process by the community members, state authorities and other stakeholders will follow, supported by APC and LPI.

Following an introduction to the territory of Kalehe and the methodological approach of the PAR, the report outlines the historical factors underpinning today's land conflicts. Here, the impact of administrative changes on the organisation of customary power, increasing militarisation and two regional wars as well as the departure and return of refugees are highlighted. Thereafter, the parallel existence of customary and modern laws, often contradicting each other, is analysed. In a context of the structural weakness of public institutions, the confusion around which rules apply in the regulation of land access is at the core of conflicts opposing individuals and communities. The analysis then presents the diverse perspectives and interpretations of key conflict issues by the four communities involved in the process. This enabled the analysis of convergences and divergences between the perspectives, and thus functioned as a basis for the identification of future constructive actions. The last chapter briefly presents previous initiatives for building peace in Kalehe.

This publication is the accomplishment of the communities of Kalehe. It would not have been possible without the commitment of APC that continues to facilitate this process of conflict transformation. The report is dedicated to all the local actors that continue the search for nonviolent solutions. LPI hopes that the analysis will be utilised by external agencies engaged in Kalehe territory, in order to create joint paths towards the constructive transformation of conflicts. Finally, I would like to express my appreciation for the work of LPI's staff in the accompaniment of the process and the preparation of this publication.

Charlotte Booth

Programme Advisor

Life & Peace Institute

Présentation des organisations

ACTION POUR LA PAIX ET LA CONCORDE

(APC) est une organisation non gouvernementale de droit congolais née dans un contexte social et politique émaillé par les conflits. Elle tire son origine d'un atelier de positionnement stratégique du Programme d'Actions pour le Développement des Bases Unies au sein duquel elle fonctionnait



comme un département de paix et de transformation des conflits jusqu'en 2007. En tant qu'organisation autonome depuis 2008, la mission de l'APC est d'accompagner les acteurs locaux dans la transformation positive de leurs conflits.

Les principales activités de l'APC portent essentiellement sur la médiation, la conscientisation des populations à la cohabitation pacifique, les dialogues avec les groupes armés dans le cadre de la réduction des exactions contre les civils, etc. La recherche-action est la principale stratégie à laquelle recourt APC pour mener ses interventions. Opérant à l'est de la RDC et particulièrement dans les provinces du Nord et Sud Kivu, APC se donne comme vision d'un Congo sans conflits communautaires violents.

Contact : Déogratias Buuma, Secrétaire Exécutif d'APC, +243 (0) 997 62 23 39
deobuuma@apcasbl.org, apcasbl@gmail.com, deobuuma@yahoo.fr

LIFE & PEACE INSTITUTE (LPI) est un institut œcuménique de recherche et d'action en transformation de conflits créé en 1983 par le Conseil des Eglises de Suède. Présent en RDC depuis 2002 et ayant son siège à Bukavu (Sud-Kivu), la mission de LPI est de renforcer les capacités des organisations locales pour qu'elles deviennent des centres professionnels de transformation de conflits dans l'est de la RDC. Le programme de LPI en RDC compte actuellement trois partenaires dans les Nord et Sud-Kivu.

Contact : Pieter Vanholder,
Directeur National LPI en R.D. Congo
pieter.vanholder@life-peace.org



Acronymes

ACOOPEC	Action Coopérative des Eleveurs et Concessionnaires de Kalehe
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre
APC	Action pour la Paix et la Concorde
CNS	Conférence Nationale Souveraine
CRDB	Comité de Réconciliation et de Développement de Buzi
EREKA	Entente des Ressortissants de Kalehe
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
GAC	Groupe Armé Congolais
IFA-ZIVIK	Institut Allemand pour les Relations Culturelles Etrangères
LPI	Life & Peace Institute
MAGRIVI	Mutuelle des Agriculteurs des Virunga
PARECO	Patriotes Résistants Congolais
RAP	Recherche Action Participative
RCD	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC	République Démocratique du Congo
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees

Glossaire

Les mots expliqués ci-dessous reviennent à plusieurs occasions dans le texte et méritent par conséquent une explication vu leur utilisation spécifique dans ce contexte :

Acteurs délocalisés : des ressortissants des territoires de Fizi et Uvira vivant en dehors de Fizi et Uvira et impliqués dans le processus de la Recherche Action Participative (RAP), à savoir des politiciens, militaires, réfugiés, opérateurs économiques, membres de la société civile, députés et déplacés de guerre

Acteurs délocalisés : des ressortissants du territoire de Kalehe (et d'autres acteurs non originaires comme les autorités provinciales et nationales) à savoir des politiciens, militaires, réfugiés, opérateurs économiques, membres de la société civile et députés vivant en dehors de Kalehe et impliqués dans le processus de la Recherche Action Participative.

Acteurs locaux : les membres des communautés locales vivant sur le territoire de Kalehe ainsi que les autorités locales impliquées dans le processus de la RAP.

Baganda (singulier Muganda) : chez les Bahavu, ce sont des notables proches de la cour royale, chargés de la délimitation et du contrôle des limites des espaces fonciers en terre rurale.

Bakungu (singulier Mukungu) : chez les Batembo, ce sont des notables proches de la cour royale, chargés de la délimitation et du contrôle des limites des espaces fonciers en terre rurale. Ils sont aussi considérés comme « gardiens de la coutume » car ils ont la responsabilité de conférer le pouvoir aux chefs traditionnels et de le protéger.

Bashamuka, (singulier Mushamuka) : notable reconnu par le Mwami (chef coutumier), à qui la population de son entité apporte ses doléances. Il fait rapport au chef de village.

Focus group homogène : des entretiens avec un groupe de personnes de même statut, d'un même groupe ethnique ou des personnes confrontées aux mêmes réalités sociales.

Intracommunautaire : une dynamique impliquant les membres de la même communauté ethnique en termes de conflits, de dialogue ou de rencontres de restitutions des résultats de la RAP.

Intercommunautaire : une dynamique impliquant les membres de deux ou plusieurs communautés différentes en termes de conflits, de dialogue ou de restitutions des résultats de la RAP.

Kalinzi (en langue Kihavu et Kitembo) : une redevance coutumière en nature (souvent une ou plusieurs vaches laitières) ou en espèce conférant à un acquéreur le droit de jouissance d'un espace foncier.

Mpamba (en langue Kinyarwanda) : littéralement c'est une provision de voyage.

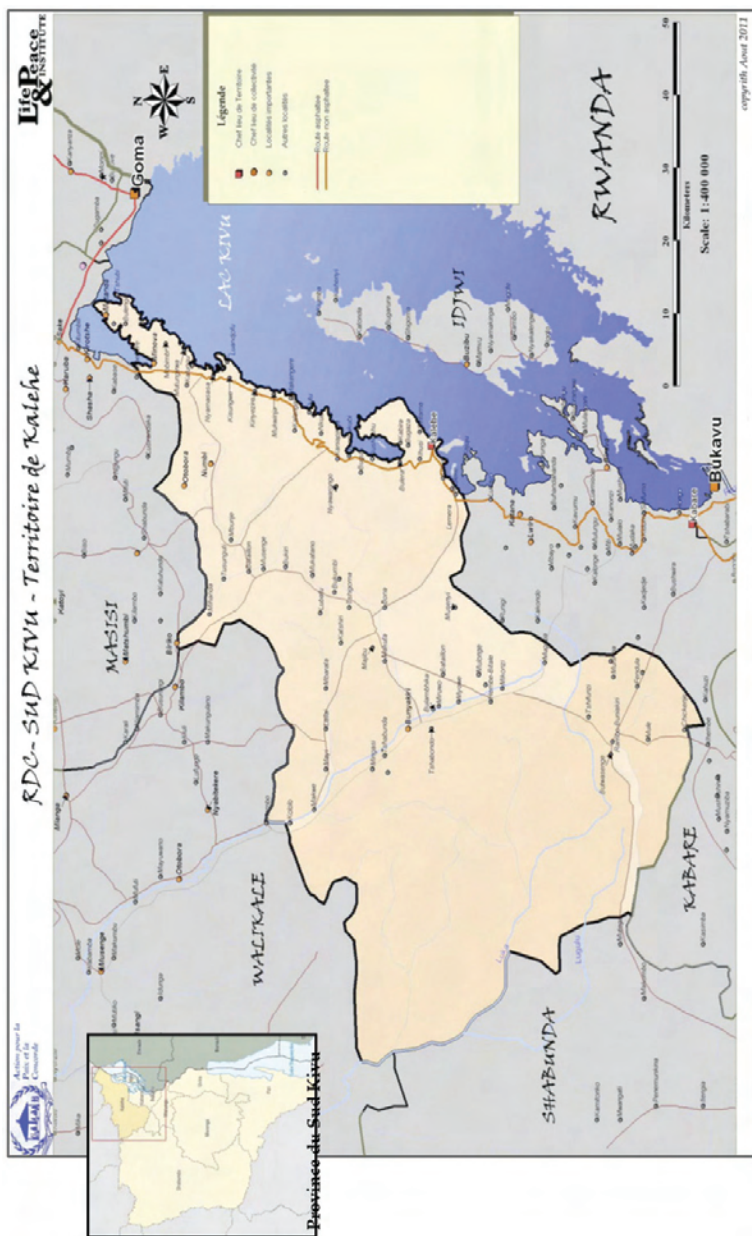
Ici, ce terme désigne une somme d'argent donnée par certains acquéreurs des terres aux réfugiés Tutsi de Kalehe lors de leur départ au Rwanda, somme considérée par ces réfugiés comme n'étant pas un prix d'achat.

Mulagizi (pluriel Balagizi en Kihavu ou Mwanda en Kitembo) : en langue locale Kihavu, c'est un intermédiaire entre le chef coutumier et un demandeur de terre.

Mukoro (en langue Kinyarwanda) ou mutulo (en langue Kihavu) ou mutchulo (en langue Kitembo) : une redevance foncière octroyée annuellement à un propriétaire terrien. Circonstanciellement (par exemple, en cas de visite d'une autorité de marque, d'un deuil ou d'un mariage dans sa famille), le chef coutumier demande le mukoro à ses sujets.

Notable : personne influente au sein d'une communauté ethnique.

1. Présentation du territoire de Kalehe



D'une superficie de 4.082 km² et situé au nord de la ville de Bukavu, Kalehe est l'un des huit territoires de la province du Sud Kivu. Sa population de près de 524.000 habitants¹ forme une diversité de tribus, à savoir les Bahavu, les Bahu-tu, les Batembo, les Bahunde, les Balega, les Batutsi, les Batwa et les Barongé-rongé. La limite nord-est du territoire bordant le Lac Kivu le long du littoral est la cité de Minova. Kalehe est caractérisé par un paysage montagneux à l'est et partage à l'ouest ses limites avec les territoires de Kabare et de Shabunda où la forêt contraste avec les hauts-plateaux du nord du territoire.

Sur le plan coutumier, Kalehe est formé de deux collectivités-chefferies. Celle du Buhavu compte sept groupements administratifs (Buzi, Kalonge, Kalima, Mbinga Nord, Mbinga Sud, Mubugu et Ziralo) qui s'étendent sur une superficie de 353.525 hectares avec 481.630 habitants. La collectivité-chefferie de Buloho, quant à elle, est constituée de huit groupements administratifs (Bagana, Bitale, Karali, Lubengera, Mulonge, Munyandjoro, Musenyi et Nando) et s'étend sur une portion du territoire en sa partie centrale, représentant 54.652 hectares pour 42.350 habitants. Les collectivités-chefferies constituent des entités administratives décentralisées et sont aussi le siège du pouvoir coutumier avec, à leurs têtes, le mwami (chef coutumier). Le mwami Ntale Kamirogosa III règne sur la collectivité-chefferie du Buhavu, tandis que le mwami Amisi Kitenge Mwandula règne sur celle de Buloho. Chaque groupement est à son tour dirigé par un chef de groupement qui représente le mwami de sa chefferie et lui rend directement compte, tandis que les chefs de localités rendent compte à leur tour à leurs chefs de groupement respectifs.

L'organisation administrative de Kalehe repose sur sept postes d'encadrement administratif à savoir : Bunyakiri, Kalonge, Kasheke, Minova, Numbi, Nyabibwe et Ziralo. Alors que les chefs des collectivités-chefferies sont les garants du pouvoir coutumier traditionnel au niveau local, les chefs de postes représentent le pouvoir public et rendent compte directement à l'administrateur du territoire.

Exploitation minière et conflits

Le territoire de Kalehe est l'un de ceux qui ont un potentiel important de ressources minières au Sud Kivu. Plusieurs gisements d'exploitation de cassitérite, de coltan et d'or sont exploités sur le littoral et dans les hauts-plateaux. Autour de ces gisements se sont constitués de nombreux centres socio-économiques et d'exploitation artisanale, tels que Nyabibwe, Numbi, Karasi, Katasomwa, Nyawaronga et Chitendebwa. Au début de l'année 2011, de nouveaux gisements d'or et de wolframite ont été découverts dans certains cours d'eau du groupement de

1 Statistiques du territoire de Kalehe, rapport annuel 2010.

Bitale en chefferie de Buloho. Dans la rivière Luoo par exemple (voir photo en bas), les creuseurs tirent le sable de l'eau et peuvent accéder à l'or. Malgré les risques que cela présente, l'activité commence à attirer plusieurs personnes y compris les autorités politico-administratives, coutumières et parfois militaires.



Creuseurs d'or dans la rivière Luoo à Karasi.

Des creuseurs des autres sites comme Nyabibwe et des négociants venant de Goma ont commencé à obtenir l'autorisation de creuser et/ou négocier la wolframite dans le nouveau site de Bitale. Cette situation perturbe les creuseurs « autochtones » (habitants du groupement et de la chefferie) qui n'ont pas eu « besoin d'une quelconque autorisation » pour se lancer directement dans l'exploitation artisanale de ces minerais dans l'eau. En conséquence, il existe des conflits latents entre anciens et nouveaux creuseurs qui peuvent dégénérer en des confrontations possibles. Pareille situation mérite une attention particulière.

Avec sa multitude de tribus, une occupation des terres devenue au fil des temps très compétitive, conjuguées à la dualité de l'administration coutumière et moderne, Kalehe s'est transformé en un terreau fertile aux conflits fonciers. Les récentes guerres régionales n'ont fait que renforcer cet état de choses. C'est dans le but de comprendre en profondeur les dynamiques locales qu'Action pour la Paix et la Concorde (APC), avec l'accompagnement technique et financier du Life & Peace Institute, a initié une recherche-action participative, dont le point d'entrée est une analyse de contexte².

² Pour une présentation générale et détaillée du territoire de Kalehe, lire le Rapport d'analyse de contexte d'APC-LPI, avril 2009, pp. 6–9.

2. Démarche méthodologique : de l'analyse de contexte à la « RAP »

Cette étude remonte à l'analyse de contexte menée par APC, avec l'accompagnement de LPI, d'octobre 2008 à avril 2009, essentiellement axée sur le contexte socio-sécuritaire du territoire de Kalehe. Comme principal résultat, l'analyse mit en exergue la concurrence des communautés locales pour la terre et le pouvoir et aborda la manière dont ces enjeux participent à la persistance des Groupes Armés Congolais (GAC) et à la résurgence des replis identitaires. Au terme de l'analyse dont le rapport final fut restitué aux membres des communautés locales, aux autorités et à d'autres acteurs de la société civile³, l'une des recommandations fut qu'APC mène une recherche plus approfondie sur les conflits fonciers opposant quatre communautés de Kalehe, à savoir les Bahavu, les Bahutu, les Batembo et les Batutsi⁴.



Echanges entre les femmes des quatre communautés.

Ce rapport est le fruit d'onze visites de terrain effectuées entre octobre 2009 et décembre 2010. Au cours de ces visites, 716 acteurs locaux ont été rencontrés dans 18 localités à savoir, Bogamanda, Bulambika, Bushaku, Bushushu, Cizi,

3 Au cours d'une séance de restitution des résultats de l'analyse de contexte organisée à Bunyakiri du 15 au 17 juillet 2009, six commissions mixtes de médiation regroupant les officiers militaires, les autorités politico-administratives et les acteurs de la société civile locale furent mises en place, d'abord à Bulambika, Bitale et Hombo puis à Bushushu, Minova et Nyabibwe. Un autre atelier de restitution fut organisé à Kalehe-centre/Ihusi le 19 août 2009 et regroupa les autorités locales, les acteurs de la société civile et les délégués des communautés Bahavu, Bahutu, Batembo et Batutsi.

4 Ces quatre communautés sont celles qui habitent le littoral et les hauts-plateaux de Kalehe où elles se disputent les terres, parfois en impliquant des groupes armés locaux qui prétendent « protéger les intérêts fonciers » de certains membres de leurs communautés.

Chigoma, Chebumba, Kasheke, Kalehe-Centre, Kalungu, Karasi, Kanyandja, Lemera, Lushebere, Minova, Mukwija, Numbi et Nyabibwe. 75 acteurs délocalisés ont été interviewés à Bukavu, Goma et Kinshasa, en plus des réfugiés de Kalehe vivant au Rwanda. Dans la phase de récolte des données, les entretiens se sont couplés d'entrevues bilatérales avec certains acteurs-clés, tels que des responsables politiques, députés et officiers militaires dans le but d'élargir le champ de connaissance sur les conflits fonciers locaux. C'est dans cette même optique qu'ont servi, en novembre 2010, les restitutions des résultats provisoires de la recherche auprès des chefs coutumiers des collectivités de Buhavu et de Buloho, avant la tenue des rencontres intracommunautaires.

Mener une Recherche Action Participative (RAP) en mobilisant un panel aussi varié d'acteurs avec, en toile de fond, le souci de maintenir des contacts réguliers avec eux, ne peut manquer de se heurter à des difficultés. La première est d'ordre sécuritaire. Certaines zones importantes pour la recherche comme Ziralo, Katasomwa et Ramba n'ont pas été couvertes en raison de l'activisme des GAC et des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR). S'il a été possible de combler cette lacune en nous entretenant avec les populations déplacées de ces zones, l'équipe de terrain ne pouvait échapper à la tentation de certains acteurs (surtout au début de la recherche) d'être considérée comme « agents de renseignement » à la solde de politiciens aux agendas cachés.



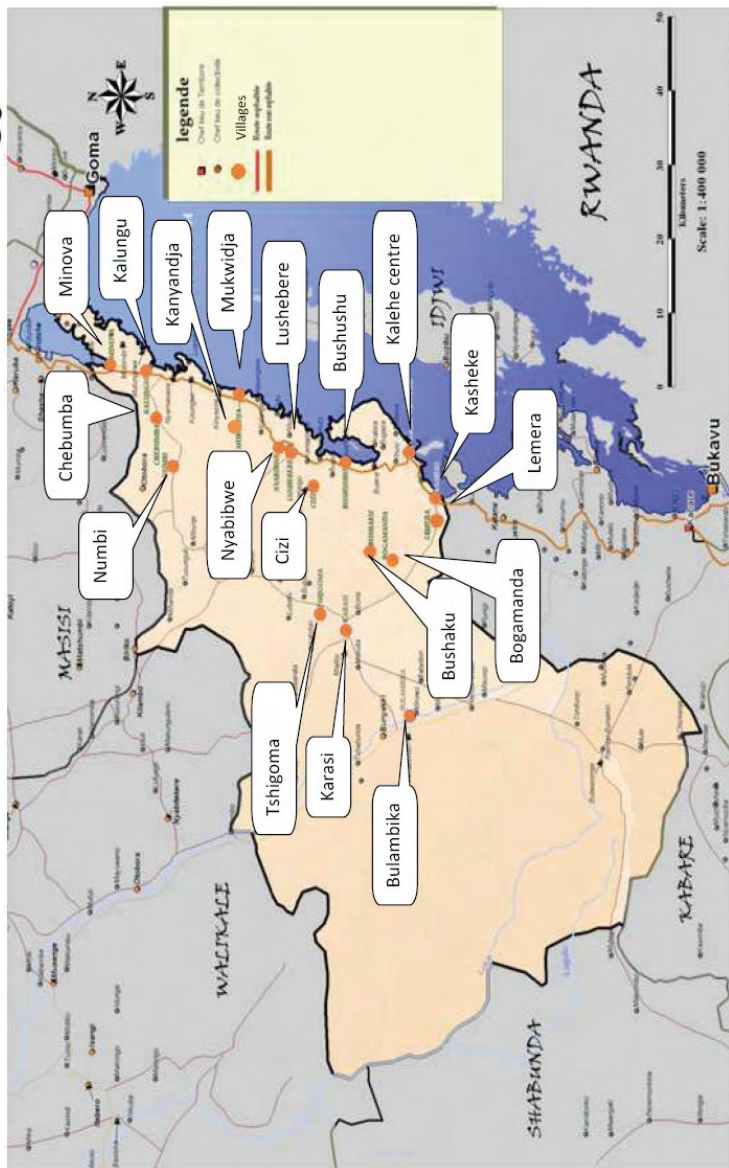
Réalités du terrain.

C'est en partageant les points de vue des parties « adverses » sur la sensible thématique des conflits et en expliquant clairement les prochaines étapes du processus de la recherche qu'il a été possible de contourner progressivement cette difficulté. Une seconde difficulté est d'atteindre et de maintenir les contacts avec les acteurs délocalisés. L'équipe de recherche a ainsi envisagé de rencontrer certains parmi eux dans leur milieu de vie, comme à Goma ou à

Kinshasa. Alors que ces déplacements mobilisent d'importants moyens financiers et humains, les démarches pour des entretiens avec des réfugiés Tutsi de Kalehe vivant au Rwanda ne trouvèrent pas de réponse satisfaisante. Nous dûmes ainsi organiser des rencontres avec certains parmi eux dans la ville de Goma.

Malgré ces difficultés, l'un des objectifs de la recherche est de comprendre en profondeur les conflits fonciers, leurs causes et les perceptions des différents acteurs de Kalehe sur ces conflits. Leur implication, dès la phase de récolte des données vise à ce qu'ils se rendent compte de l'urgence et de la nécessité d'agir sur la restauration de la cohabitation pacifique entre eux. Dans la section suivante, ce rapport revisite l'histoire locale et en particulier l'impact des mutations administratives, des troubles des années 1990 et du refuge des Tutsi de Kalehe au Rwanda sur les dynamiques foncières dans Kalehe.

Site de récolte des données



3. Anciens problèmes et difficile gestion de la mémoire

Appréhender les dynamiques des conflits fonciers mérite de se ressourcer dans des événements parfois lointains qui continuent à alimenter la production de la connaissance actuelle sur ces conflits. Si cette histoire freine l'élan vers la cohabitation pacifique et fige la réflexion de nombreux acteurs de Kalehe, elle renseigne aussi largement sur les passions et perceptions parfois très partisans qui fondent aujourd'hui l'imaginaire collectif.

3.1. Les mutations administratives des entités coutumières

Initiées par le pouvoir colonial et post-colonial, certaines mutations administratives eurent un impact sur l'organisation du pouvoir coutumier de Kalehe et posèrent les bases de la conflictualité actuelle. Pour exemple, avant 1936⁵, les groupements de Mbinga, Buzi, Ziralo, Mubugu, Kalima, Kalonge et Idjwi formaient la collectivité de Buhavu, elle-même faisant partie du territoire de Kabare. Courant 1936, ces sept groupements furent soustraits du territoire de Kabare pour former avec la collectivité-chefferie de Buloho, le territoire de Kalehe. Des sources locales rapportent que c'est après l'indépendance en 1968 que Ziralo fut annexé à Buzi sous le contrôle du chef de groupement de Buzi, Hubert Sangara, alors commissaire du peuple⁶. Si cette annexion valut à Buzi l'appellation du groupement de Buzi-Ziralo avec à sa tête Hubert Sangara (Muhavu), ce découpage fut perçu par la grande majorité des Batembo de Ziralo comme un artifice pour la spoliation de leur terre dont ils commencèrent à en réclamer l'autonomie vis-à-vis de Buzi.

Un autre exemple fit cas de figure. Sur base des plaintes des habitants d'Idjwi, victimes de fréquentes noyades sur le Lac Kivu, la réorganisation administrative initiée par Mobutu en 1972 confère l'autonomie territoriale à Idjwi. Au cours de cette période, le groupement de Mbinga est scindé en deux, le Nord et le Sud, tandis que la gestion de Ziralo par Hubert Sangara continua à susciter des vifs ressentiments chez des leaders et notables Batembo de Ziralo. Ils initièrent de multiples démarches administratives auprès du Gouverneur de l'ancien Kivu, Ndebo Akanda Di Nenkeza, et obtinrent en 1978 l'autonomie de Ziralo, dirigé dès lors par Chabango Chanda (Mutembo). Malgré l'existence de cet arrêté⁷, les Batembo ne parvinrent toujours pas à administrer les « cinq colli-

5 Décision n°13 du 26 octobre 1936 fixant l'organisation administrative de la chefferie des Buhavu.

6 Noms des députés nationaux désignés par le régime de Mobutu.

7 Voir arrêté n°01/1033/CAB/PROGOU/78.

nes », à savoir Numbi, Lumbishi, Luzirandaka, Ngandjo et Shandje, que se disputent toujours les groupements de Ziralo et de Buzi. La décision du conseil de collectivité reconnaissant en 1984 l'appartenance des « cinq collines » à Ziralo ne contribua pas non plus à régler définitivement ce différend, les Bahavu de Buzi s'étant toujours opposés à cette décision⁸. Au-delà de sa dimension purement administrative, la problématique de ces « cinq collines » illustre la compétition des communautés locales, Havu et Tembo autour de la gestion des espaces considérées comme riches et faisant partie de leur patrimoine socioculturel.

Localement, les mutations susmentionnées constituèrent des terreaux à l'émergence des tensions locales. Avec la militarisation des communautés avant et après les deux guerres congolaises, ces tensions s'exacerbaient. Dans un contexte de généralisation de l'insécurité à la fois physique et foncière, la militarisation communautaire visa d'une part à s'opposer (ou à s'allier) à la rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) et d'autre part à « sécuriser » les terres.

3.2. Militarisation, troubles des années 1990 et les deux guerres régionales

A la suite de la Conférence Nationale Souveraine de 1991, le refus d'octroi de la nationalité en bloc⁹ aux populations Hutu et Tutsi eut pour principal effet l'expansion dans le nord de Kalehe de la MAGRIVI¹⁰. Ce mouvement, perçu comme le principal espace de revendication des Hutu s'étendit, début 1992, dans les groupements de Buzi, dans les Mbinga, à Mubugu et Ziralo. Aux dires de certains acteurs, de persistantes rumeurs commencèrent à circuler dans les hauts-plateaux de Kalehe sur la tenue des réunions secrètes concoctées par certains membres des communautés locales pour le contrôle ou la protection armée de leur terre¹¹. Ce schéma eut un impact direct au niveau de la cohésion

8 Voir la décision du conseil de collectivité de Buhavu n°2986/246/2/B.61/84 portant reconnaissance de l'appartenance au groupement de Ziralo des collines Numbi, Shanje, Luzirandaka, Lumbishi et Ngandjo. Cette contestation de la notabilité Havu de Buzi pourrait s'expliquer par le fait que les « cinq collines » constituent un enjeu économique important, qu'ils ne souhaiteraient pas laisser sous la gestion de Ziralo.

9 Il faut noter qu'à cette période, certains sujets Hutu et Tutsi avaient déjà acquis individuellement la nationalité Zaïroise et certains d'entre eux siégeaient au Parlement et d'autres dans le cabinet présidentiel.

10 La Mutuelle des Agriculteurs des Virunga (MAGRIVI) est créée au début des années 1990 dans le Masisi sous la forme d'un syndicat paysan. Aux dires de certains acteurs Batembo et Bahavu, le MAGRIVI s'étendit début 1993 en territoire de Kalehe où il se constitua en fer de lance de l'organisation des populations rwandophones (Hutu et Tutsi) en milice armée, notamment celle des Bakobwa. Cette allégation est toutefois démentie par certains acteurs Hutu rencontrés.

11 Entretien avec un membre de la communauté Nyanga, Goma, mars 2010. Certains officiers Hutu et Tutsi de Kalehe intégrés dans les FARDC reconnaissent encore aujourd'hui que la

sociale dans la mesure où il se mêle au débat controversé sur la nationalité des populations Rwandophones (Hutu et Tutsi), les plongeant dans une insécurité civique et politique permanente.

L'identification des nationaux initiée sous Mobutu en 1992 ne contribua ni à lever ces soupçons ni à apaiser les animosités entre des communautés locales. Celles-ci devinrent plus perceptibles lorsque, de fréquents pillages de vaches par des présumés Batiri¹², alimentèrent l'insécurité dans les hauts-plateaux. Celle-ci se renforça par les réflexes identitaires, dès lors que certains civils prirent les armes et se rallièrent aux Batiri et Bakobwa. Jusqu'en 1994, la situation sécuritaire locale demeura très volatile et se détériora à la suite de l'arrivée massive des milliers de réfugiés Hutus installés dans les camps le long du littoral, à Lwako (village de Chofi) et Kabira (village de Muhongoza). Craignant pour leur sécurité, ces évolutions intensifièrent la circulation illicite d'armes, obligeant de nombreuses familles Tutsi¹³ à se réfugier au Rwanda¹⁴.

Consécutivement à la présence des réfugiés Hutu rwandais et à l'activisme des miliciens Batiri et Bakobwa, le décor pour des affrontements interethniques fut planté, le moindre incident pouvait faire déborder le vase. Ce fut le cas le 25 octobre 1994, lorsque des Batiri assassinent, pour des raisons inconnues, un civil Hutu de Katale, mettant en colère certains membres de cette communauté contre les Batembo. Quelques mois plus tard, le 17 février 1995, ce sont encore des Batiri qui sont pointés du doigt dans le pillage d'une dizaine de vaches et l'assassinat de Bugabo Burasharira, un notable Hutu de Lumbishi¹⁵. Il s'ensuivit des actes de représailles en termes d'incendies d'une dizaine de maisons dans certains villages Batembo de Ziralo comme Chambombo, Lurere, Mianda et Tushunguti, obligeant les habitants de ces localités à se déplacer vers Kalehe littoral et Bunyakiri.

logique de constitution des groupes armés fut, en partie, une stratégie de sécurisation des familles autour de l'enjeu foncier.

12 Cette milice (dénommée aussi Katuku) antirwandophone se constitue en territoire de Walikale au Nord-Kivu au début des années 1990. C'est elle qui devint maître d'école dans la constitution des mouvements maï-maï chez les Batembo. Lire à ce sujet Hélène Morvan dans *Réinventer le quotidien, la cohabitation des populations civiles et des combattants maï-maï au Kivu*, Life & Peace Institute, 2004, pp 51-70.

13 Entretien avec des membres de la communauté Tutsi, Goma, en octobre 2010.

14 Certains chefs coutumiers Havu présents dans l'atelier organisé par APC à Kalehe-Ihusi le 21 novembre 2010, portant sur la restitution des résultats provisoires de la RAP réfutent cependant cette affirmation et considèrent que les familles Tutsi réfugiées au Rwanda étaient plutôt motivées par la victoire militaire du FPR dont ils se sentiraient proches.

15 Entretien avec les membres de la communauté Hutu à Nyabibwe et Kanyandja, octobre 2009.

C'est au cours de cette même période que fut perpétré l'assassinat de Kachihonda Makoni, un notable Mutembo de Tushunguti, tué avec des membres de sa famille. D'escalade en escalade, la tuerie du 5 mars 1995 en plein marché de Ramba ciblant une dizaine de Hutu et dont des présumés Batiri seraient probablement les auteurs, marqua un tournant dans les dynamiques de militarisation des communautés Hutu et Tembo. Selon les dires des acteurs locaux, les ripostes des Hutus aux incidents de Ramba s'illustrèrent par le pillage de vaches à Bushushu, Chambombo et Katasomwa, fin 1995¹⁶. Craignant d'autres représailles des miliciens Bakobwa et face à l'avancée des troupes de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), des notables Batembo réussirent, courant 1996, à convaincre de nombreux jeunes Batembo de Bunyakiri, Ziralo et Walowa-Loanda à rallier la milice Batiri.



Éléments d'un groupe armé en territoire de Kalehe.

La guerre menée par l'AFDL divisa profondément les communautés de Kalehe, lorsque les milices déjà actives, comme les Bakobwa se rallièrent à l'AFDL, tandis que les Batiri s'opposèrent à l'avancée des troupes rebelles. D'une part, cette opposition tient au fait que l'AFDL compte en son sein des éléments Tutsi et d'autre part elle marque un début de radicalisation des revendications politi-

¹⁶ Cette dimension interne à la crise congolaise qui se confirme avec la campagne militaire de l'AFDL entamée en 1996 est très bien décrite par Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers dans *Conflit et transformation sociale à l'est de la RDC*, 2004, pp. 36–58.

ques des Batembo autour notamment de l'administration du territoire de Kalehe. Si les Bahavu furent presque en marge de la logique de constitution des milices dans la zone, des discours de haine, des actes de vengeance et de mobilisation des jeunes autour de la toxique idéologie de « protection communautaire » se radicalisèrent dans les autres communautés locales. Les deux guerres sous-régionales (1996–1997 et 1998–2003) y apportèrent une contribution significative.

Le délitement du contexte sécuritaire des années 1996–2003 contribua à attiser des tensions intercommunautaires. D'une part, des différends fonciers (comme la question des « cinq collines ») opposaient déjà les Bahavu aux Batembo. D'autre part et par souci de positionnement politique, des élites Havu, Hutu, Tembo et Tutsi commencèrent, à leur tour, à réclamer une autonomie dans la gestion des terres habitées par des membres de leurs communautés. Ces revendications aboutirent à une série de décisions prises en septembre 1999 par la rébellion RCD lorsqu'elle érigea Bunyakiri en territoire (dirigé par Roger Bupiri), les hauts-plateaux de Kalehe en groupement de Mianzi (dirigé par Boni Buhuzu) et Buzi en chefferie (dirigé par Raymond Sangara Bera)¹⁷. Probablement dans le but de continuer à avoir une mainmise sur les ressources des hauts-plateaux, le chef de groupement de Buzi noua des alliances politiques avec des membres de la communauté Tutsi, soutenant ce qui fut le groupement de Mianzi.

Toutefois, malgré l'enthousiasme que suscita la création de ces nouvelles entités, les perceptions autour de ce découpage rebelle furent divergentes. Pour les Bahavu par exemple, cette configuration administrative diminuait de facto le pouvoir de Ntale Kamirogosa, le chef de la collectivité-chefferie du Buhavu, désormais cloisonné dans les Mbinga. La nomination des chefs de postes d'encadrement administratif et de nouveaux chefs coutumiers fut elle aussi une nouvelle source de conflits intercommunautaire. Elle ne mit pas un terme aux conflits fonciers antérieurs mais par contre, les attisait. C'est ainsi que les Batembo, par exemple, tout en se félicitant de ce qui fut alors territoire sous la rébellion, ne désarmèrent pas quant à la revendication des « cinq collines ».

Suite à un mémorandum rédigé par la mutualité « Buuma Bwe Batembo » de Bukavu, adressé courant 2000 au gouverneur de la province du Sud-Kivu, Norbert Basengezi Katintima, ce dernier nomma une commission ad hoc sur le conflit Buzi-Ziralo. Cette commission présidée par le Vice-Gouverneur Ernest Mundy Munzenze, réunit le 20 septembre 2000 à Minova les notables Batembo

17 Par l'arrêté n°001/MG/DAT/MB/ROUTE/1999 d'organisation administrative portant création à titre provisoire du territoire de Bunyakiri dans la province du Sud-Kivu. Pour plus d'informations sur les motivations en rapport avec la création du territoire de Bunyakiri, lire l'analyse de contexte d'APC-LPI pp. 10–15.

et Bahavu de Buzi. Les résultats obtenus firent toutefois objet de controverse. Faut-il du suivi des recommandations, chacune de ces communautés continua à s'estimer propriétaires des « cinq collines » même après la fin de la rébellion suivie de la réunification du pays en 2003. Le 3 mars 2006, le chef de groupement de Ziralo Chabango Chanda monta à nouveau au créneau en adressant au Gouverneur du Sud-Kivu, Deogratias Buhamba Hamba, une lettre de « contestation contre la vente illégale des cinq collines » par le chef de groupement de Buzi, allant même jusqu'à citer nommément certains acquéreurs.

Dans le contexte local où l'enjeu foncier devint central, les mutations administratives et le contexte délétère des années 1990 n'ont pas été les seuls facteurs de l'érosion de la cohésion sociale. La question des réfugiés Tutsis est également importante dans la compréhension des dynamiques foncières locales.

3.3. Les réfugiés : départ et retour problématiques

Depuis le 17 février 2010, date de la signature des accords tripartites entre l'UNHCR, les gouvernements rwandais et congolais portant rapatriement des réfugiés des deux pays, des rumeurs circulent sur l'identité de ces réfugiés, leurs zones d'origine et la nature de la future cohabitation avec les résidants. Un autre aspect concerne le sort des terres laissées par ces réfugiés au moment de leur départ.

En effet, des sources locales rapportent qu'en 1994 et 1996, certains Tutsi majoritairement de Numbi, Shanje, Bushaku, Katasomwa, Nyabibwe, Lemera, Chambombo, Lumbishi et Nyangano, avaient « vendu leurs terres », d'autres les avaient laissées sous la gestion des familles Havu, Tembo ou Hutu et enfin, une autre catégorie les aurait abandonnées. Dans les hauts-plateaux, il est rapporté qu'au moment de leur départ, des Tutsi laissaient ces champs en échange d'une somme d'argent, dénommée *mpamba* ou « *provisions pour la route* », en langue Kinyarwanda. Dès lors, des controverses sont apparues autour de cet argent, considéré par les uns comme un prix de vente et par d'autres, faisant toujours fonction de « *provisions pour la route* », comme un prix temporaire, pour autant que ce fût généralement des sommes modiques et, au demeurant, symboliques.

Actuellement, certaines propriétés des Tutsi auraient été vendues par des chefs coutumiers ou spoliées par des résidants. A Katasomwa, un notable et chef d'un carré minier est en conflit foncier avec une dizaine de familles Tutsi qui réclament d'être remis dans leurs droits. Sans être exhaustifs, la crainte d'éventuels procès sur ces litiges fonciers contribuerait, aux yeux de certains acteurs, au développement des discours d'intimidation et d'hostilité vis-à-vis du rapatriement des réfugiés Tutsi.

Une autre dimension concerne l'implication des ex-groupes armés et la politisation même de ce rapatriement. Des rumeurs circulent que dans les hauts-plateaux par exemple à Numbi, le retour des réfugiés Tutsi s'amorça lorsque les

militaires de l'ex-Congrès National pour la Défense du Peuple contrôlaient cette entité en octobre 2009. On observa à l'époque une forte ingérence des militaires dans le règlement des litiges fonciers. Ce qui s'illustra par des allégations non vérifiées selon lesquelles dans certaines localités comme Kavumu et Bushaku, l'implication des militaires dans les affaires foncières fut une source d'insécurité croissante, se traduisant par de nombreux cas d'expropriation et d'arrestations illégales de civils ou de chefs coutumiers locaux.

En plus des problèmes liés à la réorganisation administrative, au contexte délétaire des années 1996–2003 et au retour des réfugiés Tutsi, la dualité entre la coutume et la loi moderne en matière de gestion des terres participe également au dysfonctionnement des mécanismes locaux de régulation de l'espace foncier.



Littoral de Kalehe frontalier au Rwanda.

4. Le foncier face à la coutume et la loi moderne

L'enjeu foncier demeure particulièrement important au point d'engendrer des conséquences néfastes lorsqu'on se réfère aux contradictions dans les modalités coutumières et modernes d'accès et de gestion de la terre dans un milieu rural comme Kalehe. Les faiblesses structurelles des institutions publiques ayant le foncier dans leur attributions étant enracinées dans le long terme, la confusion des règles régissant le foncier place ce dernier au centre des conflits opposant individus et communautés.

4.1. La régulation foncière par la coutume

Selon la coutume des Bahavu et Batembo, l'accès à la terre passe par une demande expresse auprès des chefs coutumiers (le chef de collectivité ou de groupe) par l'entremise d'un agent de sa cour royale, le Mulagizi. Cet intercesseur et sorte de commissionnaire renseigne le demandeur sur la disponibilité et les conditions d'accès à la terre. A partir de ce moment, une seconde catégorie d'intermédiaires intervient, ce sont les Baganda (chez les Bahavu) et les Bakungu (chez les Batembo). Ils se chargent de clarifier les prescrits coutumiers et délimitent l'espace octroyé moyennant le Kalinzi, une récompense pour les chefs coutumiers, généralement en termes d'une ou plusieurs vaches laitières. Comme récompense, le Muganda/Mukungu bénéficie d'un taureau et le Mulagizi d'une chèvre. Coutumièrement, la symbolique du Kalinzi confère à l'acquéreur et à ses descendants, la jouissance de la terre reçue des chefs coutumiers. Dans un contexte de prééminence d'accords verbaux conclus entre demandeurs de terre et intermédiaires fonciers, les égies de la cour royale ont même érigé en tabou, sous menace de mort¹⁸, l'implication directe des chefs coutumiers dans la délimitation d'un espace foncier.

Cette procédure coutumière pose une série de problèmes, le premier étant lié à l'intermédiation foncière. Faisant foi à leurs délégués Baganda et Bakungu, les chefs coutumiers restent vaguement informés sur les réelles étendues des terres disponibles et/ou octroyées dans leurs entités. Les déclarations verbales et parfois opaques des mandataires de la cour royale demeurent dans cette perspective une potentielle source des conflits fonciers. C'est ce qu'illustrent les conflits entre une centaine de familles Hutu de Murambi (hauts-plateaux) opposées à un acquéreur Tutsi de leurs terres vendues courant 1995 par le chef de groupe de Buzi. Alors que ces paysans spoliés les exploitent depuis près de trente ans, ils ont porté plainte au tribunal de grande instance de Kavumu où un procès s'est ouvert depuis 1996. Après un verdict que les populations perçurent

18 Entretien avec les notables Havu à Kalehe centre, octobre 2009.

comme partisan en faveur de l'acquéreur, elles interjetèrent appel au tribunal de grande instance de Bukavu en 2007.

Le deuxième problème se pose lorsque par exemple, le propriétaire d'un champ quitte un milieu sans avoir présenté à l'autorité coutumière la personne qui exploitera le champ à son nom pendant son absence compromet son droit de jouissance sur le champ. Dans ce cas, le chef coutumier peut céder ce champ à un nouvel acquéreur moyennant un nouveau Kalinzi au chef coutumier, ce qui lui confère le droit de jouissance.

Le troisième problème enfin, est lié à la rareté des terres suite à la compétition autour de leur accès et au mode de gestion en vigueur. Selon certains acteurs rencontrés, il s'observe qu'actuellement, la majorité des chefs coutumiers ne disposeraient plus de terres vacantes pour répondre aux nouvelles demandes. C'est ainsi que des cas de revente par certains chefs coutumiers s'observent au détriment des paysans impuissants. A Bushaku, la revente en octobre 2010 d'un champ de douze hectares appartenant à un enseignant Havu constitue un cas exemplaire qui oppose des personnes à certains chefs coutumiers. C'est dans cette même perspective que se situent les heurts nés des procédures coutumières d'octroi/cession des terres rurales confrontées aux prescrits de la loi moderne.

4.2. L'accès à la terre selon la loi moderne

La loi congolaise du 20 juillet 1973 portant régime foncier, immobilier et de sûreté stipule qu'en terre rurale, les communautés s'appliquent aux modalités de leurs coutumes pour y accéder. Or, ceci serait à la base d'une importante spéculation foncière. Contrairement à la procédure coutumière, la loi exige que pour des terres loties et couvertes d'un certificat, le demandeur introduit une demande de terre aux services des cadastres. Ces derniers examinent la conformité de la demande et y réservent une réponse. Plusieurs étapes s'ensuivent, notamment l'élaboration des procès verbaux de mesurage et bornage, la signature d'un acte de vente et d'une attestation de propriétaire, l'élaboration d'un contrat, etc.

Dès lors que le droit coutumier coexiste avec la loi moderne, l'un fondé sur l'oralité voire son opacité, son patronage traditionnel et son réseau d'intermédiaires fonciers et l'autre basée sur l'écriture, cette dualité se heurte à des difficultés de régulation des différends fonciers. Celles-ci s'observent par exemple au tribunal de paix de Kalehe¹⁹. Pour les acteurs locaux²⁰, il est rare que les verdicts

19 Les tribunaux de paix sont des juridictions installées dans les territoires ruraux dans le but d'arbitrer les différends en matière pénale et civile, notamment sur des litiges fonciers. Si leur présence a mis un terme au fonctionnement des tribunaux coutumiers, les tribunaux de paix

sur des procès fonciers soient prononcés à temps dans ces juridictions où la lenteur, la corruption et l'absence délibérée de certaines parties au procès, comme celle des certains chefs coutumiers eux-mêmes, en bloquent l'issue. C'est ainsi que de nombreux dossiers portant sur des litiges fonciers moisissent dans les tiroirs de ce tribunal. Faute d'aboutir à des solutions apaisées, les paysans préfèrent recourir à nouveau aux chefs coutumiers pour des règlements à l'amiable, quelles que soient les irrégularités parfois constatées.

Il devient ainsi important de mesurer l'ampleur de la confusion créée par la coexistence des deux registres, le coutumier et le moderne, dans le règlement des litiges fonciers. On peut dès lors craindre que les effets directs d'une telle confusion dénotent un affaiblissement de la loi et fassent émerger une spéculation foncière de plus en plus grandissante, sinon permanente.

4.3. Concessionnaires et paysans sans terre

Dans Kalehe littoral et hauts-plateaux, de vastes étendues de terres sont occupées par des concessions²¹ où la pratique du métayage est une alternative de survie pour de nombreux ménages sans terre. Dans un contexte où le nombre d'usufruitiers s'accroît sans cesse, ces derniers se heurtent aux difficiles conditions de travail et plus particulièrement à la hausse des frais de métayage pour les petits lopins exploités. Variant entre 80 à 100 USD par an pour un espace réduit à environ 12,5 ares (50/25m), il s'ajoute hebdomadairement à ces frais deux journées de travail bénévole au bénéfice du concessionnaire. Dans certaines zones, comme à Kasheke, on observe que les conflits fonciers opposant concessionnaires et petits paysans demeurent latents, ce qui n'exclue pas des risques d'escalade, notamment entre certains acquéreurs et agriculteurs-métayers. Profitant de l'ignorance de la loi moderne par ces derniers et du flou entretenu par les procédures coutumières, ces acquéreurs ont manigancé l'obtention des titres fonciers, avec souvent la complicité de certains chefs coutumiers au détriment des petits paysans.

comptent en leur sein une chambre constituée de notables locaux jadis actifs dans les tribunaux coutumiers et qui y jouent le rôle d'accesseurs.

20 Entretien avec des notables Bahavu à Kasheke, mars 2010.

21 Selon les statistiques de décembre 2010 établies par un enquêteur d'APC, par le chef de groupement de Mbinga Nord et par le chargé du développement rural du groupement de Buzi, 196 fermes et 67 plantations sont inventoriées dans Mbinga Nord, Sud et dans le groupement de Buzi. Il est difficile de faire une estimation du nombre exact des ménages usufruitiers du fait de l'instabilité saisonnière et économique dans cette zone. Dans la localité de Kasheke par exemple, leur nombre s'élève à plus au moins 300 dans les concessions de l'Anti Bwaki et la plantation de Nyambasha Mutombo, de Mushobekwa Kalimba Wa Katana et de Shanyungu Fofi.

Dans les hauts-plateaux, une quarantaine de familles de Numbi menacées d'expropriation par un notable Tutsi n'hésitent pas à crier à la spoliation par ce nouvel acquéreur qui leur oppose des titres de propriété foncière et les somme à déguerpir. Ces familles sont mêmes en procès depuis avril 2010, au tribunal de paix Kalehe. Et plus récemment, le 14 novembre 2010, c'était le tour d'une centaine d'habitants de Kitalima/Chebumba de s'en prendre à un autre notable de la communauté Havu. Armés de gourdins, ces habitants descendirent à Minova pour empêcher la tenue de l'audience civile portant sur le litige foncier. Depuis lors, le dossier est en cours au Tribunal de Paix de Kalehe.

Ce mélange d'aspects militaire, sécuritaire, coutumier et moderne dans la gestion du foncier contribue à redessiner une nouvelle dynamique foncière à Kalehe, à telle enseigne que la compétition à laquelle se livrent les acteurs est une source de violence et génère la violence. Celle-ci s'illustre par la diversité des conflits, les discours, les perceptions divergentes et les attitudes sur ces conflits.

5. Conflits fonciers et versions communautaires

Les différentes versions présentées ici puisent dans l'histoire locale, dans le contexte sécuritaire ou s'inspirent de simples rumeurs développées par des membres des communautés en conflits. Le lecteur constatera que les dynamiques récentes restent peu connues ou référenciées par des acteurs. Ce déséquilibre peut s'expliquer par le fait que certaines personnes impliquées dans les échanges ne sont pas forcément témoins directs des événements, recourent aux faits historiques comme moyens de se distancer des faits et, dans une certaine mesure, s'en disculper. Dans ces zones enclavées comme les hauts-plateaux de Kalehe, l'histoire elle-même reste parfois vaguement connue par les populations qui ont difficilement accès à l'information. Multiplicité des acteurs et diversité des explications engendrent forcément des conséquences négatives lorsqu'il s'agit de la gestion des enjeux aussi fondamentaux que les conflits fonciers. Ces derniers se fondent généralement sur l'héritage, les limites entre entités, les différends entre éleveurs et agriculteurs ainsi que, comme on vient de le voir, les concessionnaires opposés aux paysans sans terre.

5.1. Des conflits interindividuels et familiaux

Pour des raisons d'occupation illégale des terres ou de dépassement des limites, de nombreux paysans sont constamment en procès. Avant l'installation du Tribunal de Paix à Kalehe en 2009, 65 pour cent de conflits enregistrés mensuellement dans les tribunaux coutumiers des collectivités-chefferies du Buhavu et de Buloho portaient sur des litiges fonciers²². La plupart de ces conflits surviennent dans les hauts-plateaux où la spéculation et la militarisation communautaire demeurent des facteurs aggravant. Les clivages intra et interfamiliaux s'illustrent par les récurrents problèmes d'héritage au sein des familles. Faute de testaments écrits, de leur mauvaise interprétation ou de la malhonnêteté de certains héritiers, des familles entières se désagrègent.

La faible implication des filles dans le partage de l'héritage participe également à ces dissensions dans un contexte où, une fois mariées, elles se voient considérées comme des « outsiders » au sein de leurs propres familles ; ce qui est à la base de plusieurs conflits entre frères et sœurs. La femme étant toujours considérée comme n'ayant pas droit à la propriété foncière selon la considéra-

²² Les statistiques de la collectivité-chefferie de Buhavu relèvent qu'en 2007, sur 34 conflits enregistrés au tribunal coutumier, 22 soit 64 pour cent portaient sur des litiges fonciers entre membres des communautés de Kalehe. La vétusté de ces données est liée au fait que l'installation en 2009 d'un tribunal de paix à Kalehe mettait fin aux compétences des tribunaux coutumiers.

tion culturelle des communautés de Kalehe. Dans l'un ou l'autre cas, ce sont des veuves qui demeurent particulièrement exclues de l'héritage à la mort de leurs pères ou de leurs époux. C'est ce qui s'observa aussi en chefferie de Buloho lorsque les membres des familles s'affrontèrent courant 1990, causant une dizaine de blessés. Si ces conflits individuels ne dégénèrent pas généralement en affrontements intercommunautaires, ils contribuent à influencer les relations et les perceptions entre membres des communautés locales.

5.2. La problématique des limites entre groupements

Les différends opposant Buzi à Ziralo

La confusion des limites entre ces deux groupements porte sur leur emplacement exact, les interprétations contradictoires que les acteurs en font et la gestion des « cinq collines ». C'est lorsque le chef de groupement de Ziralo, Maunga Chabango Chanda, est arrêté successivement en 1963 et 1972 sur ordre de Hubert Sangara, alors chef de groupement de Buzi, que ce conflit entre dans un tournant violent. Après des tentatives d'insurrection des populations de Ziralo contre Salumu Polycarpe, le chef de poste de Minova alors de mèche avec Hubert Sangara, il s'ensuivit une dizaine d'arrestations et d'emprisonnements par l'administration locale de Kalehe²³.

23 Entretien en mars 2010 avec l'un des ex-prisonniers à Kalehe-Ihusi.

Encadré 1 : La version des Bahavu



Travaux lors des Restitutions Intra-Havu.

Pour les Bahavu, majoritairement ceux de Buzi, la limite entre Buzi et Ziralo serait la rivière Butacha, près de Lumbishi (24 km à l'ouest de Numbi), par conséquent, les « cinq collines » leur appartiennent. Ils soutiennent en outre que c'est de bonne foi qu'ils avaient laissés Ziralo aux Batembo dans les limites qu'ils reconnaissent aujourd'hui. Du fait de l'appartenance à une certaine période du groupement de Ziralo à Buzi et de sa gestion par Hubert Sangara, le chef coutumier Maunga Chabango Chanda de Ziralo devait lui faire rapport. Pour eux, lors de l'autonomisation du groupement de Ziralo en 1978, la délimitation de Buzi et Ziralo était claire, incluant les « cinq collines » dans Buzi.

Pour les Bahavu, les noms actuels de quatre sur les « cinq collines » ont des significations dans la langue Kihavu (*Ngandjo* serait « Nganzo », c'est-à-dire un endroit où l'on trouve de l'argile, *Bulagiza* comme un endroit où l'on arrive très fatigué, *Luzirandaka* comme un milieu rocheux et *Lumbishi* comme un endroit très humide). En outre, les faits que les Batembo y pratiquaient la chasse dans ce qui était alors une forêt de bambous à l'époque coloniale ne leur confère pas automatiquement le droit de propriété. Enfin, bien qu'habités par des populations Hutu et Tutsi, ces derniers continuent à payer des tributs aux chefs coutumiers Havu, mettant ainsi fin aux velléités des Batembo. Pour confirmer la gestion des cinq collines, les Bahavu recourent à différents documents administratifs délivrés par les autorités tant au niveau local que provincial. (La liste de quelques uns de ces documents est dans la bibliographie).

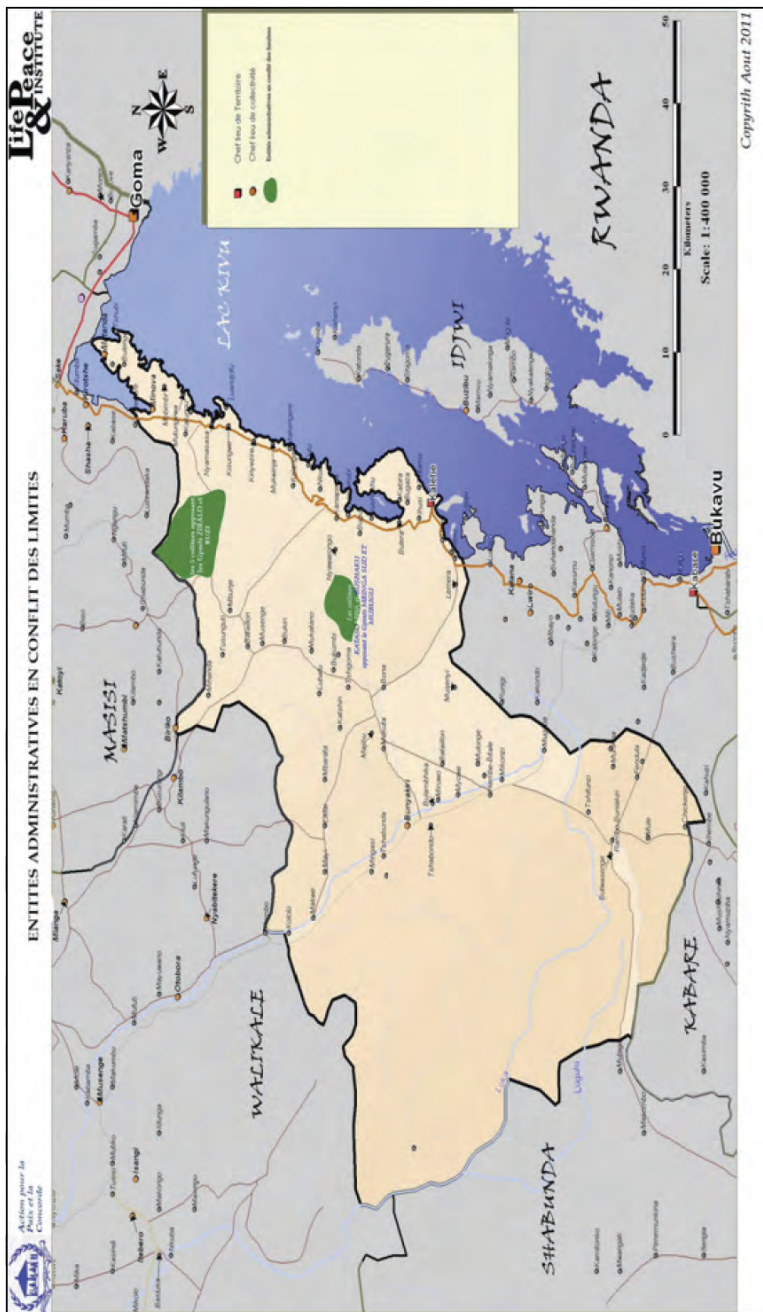
Encadré 2 : La version des Batembo



Restitution Intra-Tembo.

Pour les Batembo, majoritairement ceux de Ziralo, la limite entre Buzi et Ziralo serait Bulagiza, pic de la montagne Mikondo (17 km à l'est de Numbi). Ils estiment qu'il s'agit de l'endroit où les Bahavu leur remettaient le tipoy colonial (sorte de fauteuil servant au transport des colons) avant qu'ils ne le transportent jusqu'à Ziralo. Pour eux, les noms des collines sont en langue Kitembo : Numbi serait *kanumbi*, c'est-à-dire « petit bambou », *Eshanja* serait le « clan », *Bulaïsa* comme un endroit où on s'arrête en cas de fatigue, *Luzirandaka* comme lieu de cueillette de plantes médicinales et *Ngandjo*, c'est-à-dire une carrière servant de lieu pour la forge. Pour eux, ces noms sont transformés, à dessein, par les Bahavu.

Les Batembo se basent aussi sur certaines cartes précisant l'étendue de Ziralo ainsi que sur des correspondances administratives (cfr la lettre administrative n° 298/246/2/B.61/84 signée par le Président du Conseil de collectivité, mwami Hamuli Ntale Kamirogosa). Des rumeurs circulent aussi chez les Batembo selon lesquelles certains chefs coutumiers Havu facilitèrent l'installation de nombreuses familles Hutu et Tutsi sur les « cinq collines » dans le but d'avoir des personnes sous leur allégeance. Fournissant à leur tour divers documents (cfr la bibliographie) sur les conflits des limites entre Buzi et Ziralo, certains Batembo renchérrissent que la marginalisation politique dont ils sont victimes de la part des Bahavu constitue aussi un facteur-clé à la base de leur revendication.



L'analyse de ces deux versions communautaires illustre clairement l'importance de la dualité entre la coutume et la loi moderne dans les dynamiques locales des conflits fonciers. La confusion qu'elle crée chez de nombreux acteurs de Kalehe est à la base d'une connaissance limitée sinon très confuse de l'histoire foncière locale, marquée par la carence, dès l'acquisition des terres, des documents de propriété foncière écrits. La période de violence (1996–2003) n'a fait que renforcer cette confusion, lorsqu'elle coïncide avec la tendance à la délégitimation de l'autorité qu'elle soit traditionnelle ou moderne. Cette perte de légitimité est liée à la cooptation de certains d'entre eux par les autorités politico-administratives au cours de la période de rébellion RCD qui renforça en même temps les sectarismes.

Parallèlement, la compétition durant cette même période pour le contrôle des ressources locales (mines, pâturages, redevances coutumières, etc) est aussi centrale pour comprendre les différends fonciers entre communautés. Dans un contexte de flambée démographique et de dysfonctionnement des structures étatiques, ces différends se sont transformés en exigence de survie et mobilisent pour autant des énergies en termes de revendication.

Comme point de convergence, au-delà des mesures administratives et interprétations diverses sur la problématique des « cinq collines », les chefs coutumiers Bahavu et Batembo reconnaissent que l'enjeu principal est plutôt les ressources et potentialités dont regorgent les « cinq collines ». Le statut politique, social et économique de la localité de Numbi, ancien chef lieu du groupement de Mianzi et centre de gravité politico-économique des hauts-plateaux, joue un rôle central dans ces différends. Ces collines dont fait partie la localité de Numbi regorgent de minerais (cassitérite, coltan et wolframite) ainsi que de nombreuses fermes où prospèrent l'élevage du gros et du petit bétail. Sans vouloir remettre en cause la présence des habitants Hutu et Tutsi vivant dans ces localités, les chefs coutumiers soutiennent qu'un débat devra réunir les différents protagonistes pour un règlement définitif et à l'amiable de ce conflit.

Les limites entre les groupements de Mubugu et Mbinga-Sud

Le conflit porte sur les limites entre les deux groupements autour des villages de Katasomwa et Bushaku riches en pâturages dans les hauts-plateaux et où l'on exploite des minerais. La polémique porte aussi sur les recettes des taxes dans le marché de Katasomwa, le plus important marché de vaches dans Kalehe approvisionnant Bunyakiri et Kalehe littoral.

Encadré 3 : La version des Batembo

Ils considèrent que les deux villages leur appartiennent conformément aux limites héritées de la colonisation. Cette limite officielle se situerait au sommet de la colline Kalyamemba qui conduit vers les plateaux de Bushaku. D'autres collines comme Kichwa cha njofu et des marais comme Chatondo dans le parc de Kahuzi font également partie de cet espace disputé. Durant les récentes rébellions, les Bahavu auraient profité de la faiblesse de l'Etat pour aliéner les terres au profit de certains concessionnaires. Pour les Batembo, les Bahavu ont également occupé illégalement des espaces en posant des actes d'usage ou de jouissance illicite.

Selon les Batembo, plusieurs documents signés par certaines personnes autorisées confirmeraient la délimitation qu'ils reconnaissent. Il s'agit notamment du document intitulé « Lumière et éclaircissement sur l'érection de la zone de Bunyakiri de 1991 » et de l'arrêté gouvernemental n°RDC/CCR/DATSR/BK 2002 du 22 juillet 2002 portant Création du Territoire de Bunyakiri dans le Sud-Kivu.

Encadré 4 : La version des Bahavu

Pour eux, les deux villages leur appartiennent du fait que la limite de 1926 reconnue par la colonisation entre ces deux groupements sont les rivières Nyawaronga et Bwahi. Les Bahavu pensent que les habitants de Mubugu, majoritairement Batembo, confondent ces limites qui leur sont pourtant légitimes. Cette confusion porte sur le fait que les Batembo situent ces limites autour de la rivière Biwungubwa reconnue par les Bahavu comme une délimitation bricolée par la rébellion RCD qui procéda à ce découpage dans son projet de faire de Mubugu une chefferie faisant partie du territoire de Bunyakiri.

Pour le chef de groupement de Mbinga Sud, cette confusion créée par le RCD reste gravée dans la mémoire de certains Batembo de Mubugu qui croient toujours à la légitimité des décisions d'autonomisation de leurs entités prises par l'administration rebelle. Pour preuve, les Bahavu se réfèrent à une carte coloniale marquant la délimitation des groupements de la chefferie de Bahavu. Pour les Bahavu, enfin, les réclamations actuelles portent sur des enjeux économiques, notamment ceux liés à la présence d'un carré minier de cassitérite à Katasomwa, qu'ils se disputent avec les Batembo.

Encadré 5: La version des Hutu



Travaux lors des Restitutions Intra-Hutu.

Certains Hutu de Bushaku, Numbi et Shanje dans les hauts-plateaux considèrent que les éleveurs Tutsi sont responsables de la dévastation volontaire de leurs champs qu'ils ont finalement été obligés d'abandonner ou de vendre. Pour les mêmes raisons d'extension d'espace de pacage, des Tutsi auraient monté des cabales avec certains chefs coutumiers Havu et Tembo dans le but de leur octroyer des espaces déjà mis en valeur par des Hutu.

A Chirimiro dans le groupement de Mubugu, l'exemple le plus frappant est celui d'un membre de la communauté Tutsi accusé d'avoir spolié depuis les années 1975 environ 50 hectares des fermes d'un Hutu avec la complicité du chef de groupement Tembo de l'époque.

Les préjugés entre Hutu et Tutsi se renforcent aussi par l'absence de mariages exogamiques, sauf cas rares, ce qui pose un réel problème d'intégration sociale pour les deux communautés. Au plan des dynamiques sous-régionales, certains Hutu pensent aussi que certaines familles Tutsi ont de fortes attaches avec le Rwanda où ils ont investi, plutôt qu'en RDC où ils sont citoyens à part entière. Par exemple à Numbi, certains acteurs locaux notent que seuls deux familles Tutsi y ont érigé des maisons en semi-durables bien que cette communauté serait pourtant réputée d'investir dans les pays voisins. Enfin, des Hutu pensent que les Tutsi congolais auraient été impliqués dans de nombreux mouvements insurrectionnels contre la RDC. Contrairement aux déclarations des Tutsi qui reconnaissent qu'ils ne sont pas en conflit avec les Hutu, ces derniers confirment que le conflit existe bel et bien.

Une importante évolution mérite d'être soulignée avant de présenter la version des Tutsi. C'est celle de l'idée d'une « famille » regroupant Hutu et Tutsi. Celle-ci s'inspire du modèle Rwandais de réconciliation nationale et est de plus en plus développée depuis fin septembre 2010, par des réfugiés Tutsi congolais vivant au Rwanda et impliqués dans le présent processus de RAP. L'existence de cette famille à Kalehe, bien qu'elle se heurte encore à des réticences, serait à la base de la retenue de la majorité des Tutsi rencontrés lorsqu'il leur est demandé

d'aborder les conflits les opposant aux Hutu. A l'exemple des préjugés entre Hutu et Tutsi, les rumeurs et les perceptions entre différents acteurs jouent un rôle particulièrement important dans les dynamiques des conflits locaux. Au vu de leur importance, le passage des conflits strictement privés à une logique de globalisation devient aussi déterminant dans l'émergence des clivages inter-communautaires.

Encadré 6 : La version des Tutsis



Débats lors de Restitution Intra-Tutsi.

Lors des entretiens avec les acteurs Tutsis à Nyabibwe, Numbi et à Goma, ces derniers ne reconnaissent pas qu'ils ont des conflits fonciers avec les Bahutu. Ils reconnaissent l'existence des conflits de limites des champs entre des individus sans que cela ait un caractère communautaire. Par contre, ils déclarent que certains Hutu seraient de mèche avec des éléments FDLR pour empêcher le retour des réfugiés Tutsi sur leurs terres. Pour eux, les Hutu se sont constitués en une force militaire, notamment l'ex-PARECO pour entrer en possession des champs laissés par des familles Tutsi dans les hauts plateaux de Kalehe.

Pour eux, c'est au retour des réfugiés Tutsi à Kalehe que des conflits fonciers risquent d'éclater entre communautés. Les Tutsi nient toute la responsabilité dans la dévastation volontaire des champs de certains agriculteurs Hutu des hauts-plateaux. Ils reconnaissent que la problématique de la divagation des bêtes s'observe aussi chez d'autres communautés (Havu, Hutu et Tembo) et qu'elle est loin d'être volontaire. En réaction aux déclarations qui stipulent que les Tutsi auraient monté des cabales avec certains chefs coutumiers Havu et Tembo dans le but que ces derniers leur octroient des espaces terriens déjà mis en valeur par

les Hutu, les Tutsi expliquent que toute acquisition coutumière des champs se faisaient par le truchement des Baganda, des Bakungu et Balagizi.

Ces derniers s'occupant de la délimitation des espaces à exploiter, il est difficile que les limites séparant les champs ne soient pas connues. Si une ou deux personnes de la communauté Tutsi se seraient retrouvées dans cette irrégularité, ce n'est pas à toute la communauté qu'on doit imputer le fait. Enfin, s'agissant du conflit des limites entre Buzi et Ziralo opposant les Tembo aux Havu, les Tutsi reconnaissent qu'ils ont accédé aux terres dans cette partie de Kalehe grâce à la notabilité Havu. Si les Havu gagnaient le procès, ils sont prêts à leur payer encore le mukoro, mais s'ils le perdaient devant les Tembo, les Tutsi souhaitent qu'on leur confère la gestion administrative de cette entité pour mettre fin à ce différend. Toutefois, les Tutsi reconnaissent que d'autres membres de leurs communautés ont acquis des terres dans Ziralo et Mubugu et dès lors, ils n'ont cessé de reconnaître le pouvoir coutumier Tembo dans ces groupements.

5.4. Des conflits entre Havu-Tembo et Hutu-Tutsi

Habitant dans les hauts-plateaux de Kalehe, les principales activités des Bahutu-Batutsi sont essentiellement agro-pastorales. Dans cette région, de grandes étendues de forêts de bambous ont été transformées en champs pour les cultures vivrières ou en fermes bovines, constituant la principale source d'approvisionnement alimentaire des bas plateaux. Si jadis les relations entre les communautés locales sont restées pacifiques, la compétition pour le contrôle de l'espace foncier et sa gestion sont devenues d'importants enjeux qui les opposent profondément.

Encadré 7 : La version des Hutu-Tutsis

Certains membres de ces communautés se plaignent de la spéculation foncière orchestrée par certains chefs coutumiers Bahavu et Batembo autour de leurs propriétés, par exemple à Murambi, Numbi, Shandje et Bushaku dans les hauts-plateaux. Là, ils déclarent l'existence des cas de revente à plusieurs acheteurs à la fois, des terres appartenant à des membres de ces communautés. Selon les dires des acteurs locaux, plusieurs cas de spoliation de ce genre sont observés dans les localités de Numbi et Shandje où le chef de groupement de Buzi aurait vendu plus de 700 hectares de terre à des notables, même non ressortissants de Kalehe. Ils considèrent que cette pratique est de nature à les exproprier et à les appauvrir, comme il en est de même du pillage des fermes observées durant les années de conflits armés. Et c'est à partir de tels actes que des acteurs Hutu reconnaissent avoir développé des mécanismes d'autodéfense.

Pour les Hutu et Tutsi, leur absence dans les institutions publiques territoriales témoigne de la manière dont ils ne sont pas du tout intégrés dans la gestion du pouvoir administratif et coutumier local. Alors que certains Batembo et Bahavu ont tendance à assimiler les Hutu aux FDLR, ces derniers estiment qu'ils sont également victimes des exactions des FDLR et que cette accusation gratuite dénote, une fois de plus, des relents xénophobes de certains membres d'autres communautés. Les Hutu-Tutsi considèrent aussi que les accusations autour de l'occupation illégale et militaire des champs ne sont pas fondées et que des conventions lient des probables exploitants de ces terres aux propriétaires. Alors qu'ils auraient remis les armes aux FARDC et que le PARECO fait partie de l'armée officielle, ces perceptions négatives constituent une menace à l'ensemble des membres de leurs communautés.

Face aux déclarations des Bahavu et Batembo sur la tendance des Hutu et Tutsi à ne plus faire allégeances aux autorités coutumières locales à travers le paiement régulier des redevances coutumières, les Tutsi reconnaissent qu'ils l'ont toujours fait. Par contre, seuls les réfugiés Tutsi ne le font plus parce qu'ils ne jouissent pas actuellement de leurs champs. Les Bahutu et Batutsi considèrent que le Kalinzi permet une jouissance définitive sur un terrain. Par contre le « Mukoro » ou « Mutulo » qui est une redevance coutumière à donner au chef coutumier annuellement est perçue actuellement comme une source de conflit entre l'acquéreur et le chef coutumier car les Hutu le considèrent comme une tracasserie. Ils rejettent en bloc la version des Bahavu et Batembo qui stipule que les Bahutu ont pillé des vaches dans leurs champs à Bushushu, Chambombo et Katasomwa.

Les Bahutu nient également le fait qu'ils sont soupçonnés de détenir illégalement des armes et d'être en intelligence avec les FDLR car ils considèrent que les groupes armés ont pris naissance dans les communautés Tembo (dans la localité de Ramba en groupement de Ziralo), chez les Nyanga et les Hunde. Pour eux, ils sont venus dans la vague migratoire et depuis lors ils ont perdu la nationalité Rwandaise au profit de celle congolaise et donc ils ne veulent plus être assimilés aux Rwandais et exhortent les Batembo et Bahavu d'éviter de confondre les Bahutu rwandais de ceux congolais. Par rapport aux « cinq collines », ils reconnaissent qu'elles font partie du groupement de Buzi mais sont exploitées par les Bahutu et les Batutsi qui y ont payé le Kalinzi ou ont acheté des terrains, faisant de ces terres leur propriété et non plus celle des Bahavu et Batembo.

Comme dans d'autres exemples, en plus des faits avérés et de leur caractère objectif, les rumeurs, perceptions et préjugés sont localement une importante base de construction de l'imaginaire populaire sur les conflits. La difficile gestion de la mémoire et les clichés construits à partir d'événements passés ont un impact sur l'appréhension des dynamiques locales des conflits fonciers et en influencent l'explication. Là encore, ces faits historiques dans lesquels des ac-

teurs sont de près ou de loin impliqués transcendent la dimension individuelle pour se globaliser à l'ensemble d'une communauté. Mais, suivant la logique de la prépondérance des groupes sur les individus, ces catégories sont loin de constituer des blocs homogènes, de telle sorte qu'un conflit individuel peut avoir une influence sur les relations intercommunautaires. Ce glissement est facilement renforcé par des tendances sécuritaires lourdes comme la présence des milices « protectrices des terres » ou celle des FDLR, influant à leur tour très négativement sur cet imaginaire et sur les tensions locales. C'est pour tenter d'apporter des réponses apaisées à ces tensions et perceptions qu'une multitude d'acteurs se sont investis dans la mise en œuvre d'initiatives de transformation au niveau local.

Encadré 8 : La version des Bahavu-Batembo

Pour certains membres de ces communautés, l'un des résultats du processus d'installation des Bahutu-Batutsi dans les hauts-plateaux fut que ces derniers s'y établirent de manière définitive. Dès lors, les Hutu et Tutsi ont tendance à ne plus faire allégeances aux autorités coutumières locales, à travers notamment le paiement régulier des redevances coutumières. Les Bahavu et Batembo affirment aussi qu'à la suite des récentes guerres, des clandestins Hutu et Tutsi se seraient installés dans les hauts-plateaux notamment à Lumbishi, Shangje et Murambi.

Sur le registre sécuritaire, les Batembo de Mubugu et les Bahavu des bas plateaux de Kalehe soupçonnent certains Hutu de détenir illégalement des armes à feu et d'être en intelligence avec des éléments FDLR. Cette insécurité empêcherait de nombreuses familles Batembo et Bahavu d'accéder à leurs champs. Les Bahavu-Batembo fustigent également le dépassement des limites par les acquéreurs des terres Hutu et Tutsi. Ils affirment que ces derniers étendent à leur gré les limites de leurs champs sans l'accord des chefs coutumiers locaux.

Un autre exemple est celui d'un notable Tutsi de Kairenge (hauts-plateaux de Bushushu) qui aurait empiété une dizaine d'hectares dans la propriété de Kibonero Marandura. Ce dossier est en cours de médiation au Cadre de Dialogue et de Médiation de Bushushu. Les Bahavu-Batembo notent également que les Bahutu-Batutsi auraient profité de la confusion autour de ces limites pour s'appropriier illégalement d'énormes étendues de terres. Les chefs coutumiers Bahavu et Batembo considèrent enfin que le retour des réfugiés Tutsi est sujet à débat, vu le contexte de leur départ au Rwanda et la problématique de leurs concessions en RDC.

Au regard des différentes versions des communautés présentées dans les encadrés ci-dessus, trois types de facteurs contribuent à l'émergence des conflits fonciers dans le territoire de Kalehe :

- a) le premier facteur est lié à l'héritage colonial qui tente de formaliser (moderniser) la délimitation des espaces sans arriver à opérer une totale rupture avec les mécanismes traditionnels de gestion du foncier ;
- b) le deuxième facteur est relatif à l'absence de cette rupture, conjuguée aux faiblesses d'une politique foncière spéculative qui consacre (et renforce) la dualité²⁴ entre la coutume et la loi moderne en remettant en cause le droit d'accès à la propriété, de manière individuelle ou collective; et
- c) enfin, alors que cette remise en cause introduisait et radicalisait la notion de l'ethnicité dans l'accès et la gestion des espaces fonciers, le contexte de guerre et de militarisation a permis à certaines communautés de renforcer leurs positions et de développer des perceptions parfois très négatives sur les autres communautés.

24 Art. 389 de la Loi n° 73/02 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés.

6. Les initiatives locales de paix et perspectives de la Recherche Action Participative

Le processus de RAP mené par APC se joint à une diversité d'initiatives mises en œuvre au cours de ces deux dernières décennies, dans le but de rétablir la cohabitation pacifique entre les communautés de Kalehe. Comme le soulignent Hélène Morvan et Jean-Louis Nzweve, ces initiatives font « *face à la crise de la justice et à l'affaiblissement des structures coutumières de gestion des conflits mais aussi dans un contexte de déstructuration des liens sociaux et d'aggravation des conflits (en nombre et en amplitude, les acteurs de la société civile ont développé des nouveaux espaces de gestion des conflits)* ». L'une des initiatives locales est celle de 1995. A la suite des affrontements opposant les Hutu aux Tembo dont les événements de Ramba furent l'un des points culminants et face à la dégradation de la situation sécuritaire dans les hauts-plateaux, deux commissions furent mises en place. A l'issue d'une séance de réflexion modérée par le Vice-Gouverneur du Sud-Kivu, Lwabanji Lwasi Ngabo, la première commission est celle créée début 1996 sur l'initiative des notables de Kalehe.

Fonctionnant sous-forme d'un cadre de concertation intercommunautaire, elle réussit à permettre le retour des déplacés du groupement de Ziralo dans leur villages respectifs. Cependant, suite à la guerre de fin 1996, les efforts de paix menés par cette commission tombèrent caduques, ce qui obligea la mise en place d'une seconde commission de pacification courant 1997²⁵. Si les deux commissions n'abordèrent pas directement les conflits fonciers, un des résultats fut que près d'une centaine d'armes détenues par des civils furent remises à l'armée régulière. Grâce aux sensibilisations menées par ces commissions dans les hauts-plateaux, il s'y observa aussi un retour progressif à la paix rendant à nouveau possible la circulation libre des personnes et de leurs biens.

Les activités menées par Entente des Ressortissants de Kalehe (EREKA) entre 2006 et 2007 s'inscrivent également dans la même optique du renforcement de la cohabitation pacifique entre les communautés locales. A travers la mise en œuvre d'un projet dénommé « *Accompagnement des initiatives de cohabitation pacifique, l'éducation à la paix et la gouvernance en territoire de Kalehe* »²⁶, de

25 Dans le but de renforcer la neutralité de ladite commission par rapport aux dynamiques des conflits opposant les communautés de Kalehe, la composition de la commission prit en compte la représentativité de toutes les communautés locales et se structura autour des notables locaux tels que Rutambuka Salasiele pour le Hutu (comme Président), Placide Chirimwami pour les Havu, Shama Munyalungero pour le Hunde, Matunguru pour les Bashii, Kalenga Kaitenga pour le Tembo et Mukuka Elisé pour les Nande.

26 Avec un financement du Life & Peace Institute.

nombreux ateliers de cohabitation pacifique regroupant des leaders des communautés furent organisés. Dans le contexte de sortie de guerre, EREKA réussit à mettre de nombreux acteurs de Kalehe autour d'une même table. Au même titre que la plupart d'autres initiatives, l'approche développée ne parvint cependant pas à entrer en profondeur des dynamiques des conflits locaux et à assurer la durabilité des actions mises en œuvre.

La troisième initiative est celle des agriculteurs et éleveurs de Bushushu regroupés depuis 2008, au sein de l'Action Coopérative des Eleveurs et Concessionnaires de Kalehe (ACCOPEC). Conçue comme une réponse à l'insécurité née des récents conflits armés, ACCOPEC contribue à la cohabitation pacifique entre Hutu et Havu à travers la relance des activités socio-économiques entre le littoral et les hauts-plateaux. Si cet objectif répond à un besoin de développement dans le domaine de l'élevage, il participe aussi à la lutte contre l'insécurité et au développement des perceptions négatives entre membres des communautés.

Les mécanismes d'échanges réguliers d'informations sur les passages éventuels des FDLR dans la zone des hauts-plateaux est un signe positif du rétablissement de la confiance mutuelle entre les 68 membres de cette organisation locale. C'est notamment grâce à l'ACCOPEC que certains agriculteurs Havu du littoral peuvent à nouveau cultiver leurs champs situés dans les hauts-plateaux et qu'à l'inverse, des familles Hutu peuvent s'installer dans les villages du littoral du territoire pour des activités commerciales de vente de planches, de lait ou de fabrication des braises. Seule limite, l'initiative d'ACCOPEC produit des résultats positifs autour de la localité de Bushushu et ne parvient pas à s'étendre dans d'autres villages.

Une autre initiative précède le lancement de la RAP-APC dont le présent rapport d'analyse fait l'objet, mérite d'être soulignée. A l'issue de la restitution des résultats de l'analyse du contexte socio-sécuritaire de Kalehe, une série de commissions mixtes de médiation a été mise en place par APC fin 2009, à Bitale, Bulambika, Bushushu, Hombo, Minova et Nyabibwe. Bien qu'elles se focalisaient sur les rapports entre civils et militaires et sur la résolution des conflits intra-civils, ces commissions contribuèrent dans ces localités, au retour à la cohésion sociale entre les membres des communautés. La composition mixte de ces commissions, avec des membres issus de diverses communautés locales, refléta aussi le souci d'un renforcement de cette cohésion sociale. Plus récemment, en juillet 2010, APC a mis en place douze Cadres de Dialogue et de Mé-

diation (CDM)²⁷ dans le cadre des projets de transformation des conflits intercommunautaire dans Kalehe.²⁸

Le CDM comme mécanisme de restauration de la confiance et du renforcement du rapprochement des communautés ethniques met l'accent sur la promotion du dialogue intercommunautaire en vue de transformer positivement les conflits. Ces structures sont très connues, fréquentées et jouent un rôle important non seulement dans la prévention et la résolution des conflits intercommunautaires, mais aussi dans la prévention des conflits fonciers liés au contexte de retour des réfugiés et des déplacés internes.

Enfin, face à la persistance des conflits fonciers dans le groupement de Buzi, des notables locaux ont mis en place depuis avril 2010, le Comité de Réconciliation et de Développement de Buzi (CRDB). Ce comité intercommunautaire entend lutter contre la stigmatisation dont sont victimes certains habitants de Kalehe et par là, contribuer au règlement des litiges fonciers. Il travaille notamment au rétablissement dans leurs droits des personnes lésées en matière de propriété foncière. Parmi ces personnes figurent les réfugiés Tutsi, dont certaines propriétés foncières font l'objet de controverse. Les membres du CRDB s'investissent ainsi dans le règlement de ce genre de litige, en développant des alternatives conciliantes telles que le partage équitable de l'espace litigieux, la revue à la hausse du « mpamba », etc. Sans être exhaustif, un cas exemplaire est celui de Masiri Maheshe, un habitant Tembo de Ziralo qui s'accorda pour un arrangement à l'amiable avec un retourné Tutsi. Pour bénéficier de son champ, ce dernier accepta de rehausser le prix du « mpamba » d'une valeur 300 USD à l'époque, à 1200 USD.

Comme on peut le constater, ces initiatives ont apporté des réponses satisfaisantes, bien que parfois de manière ponctuelle et isolée, aux multiples défis de Kalehe en matière de rétablissement de la paix et de la cohésion durable entre les communautés. Complémentaire à leurs actions, la démarche d'APC tente d'approfondir l'analyse des dynamiques locales de manière à bâtir la paix par le dialogue entre acteurs et la mise en œuvre par ces derniers des actions non-violentes de transformation des conflits. C'est dans cette perspective qu'APC tente de les mettre autour d'une table afin qu'ils discutent sur les principaux enjeux des conflits et explorent les solutions, lors des rencontres intracommun-

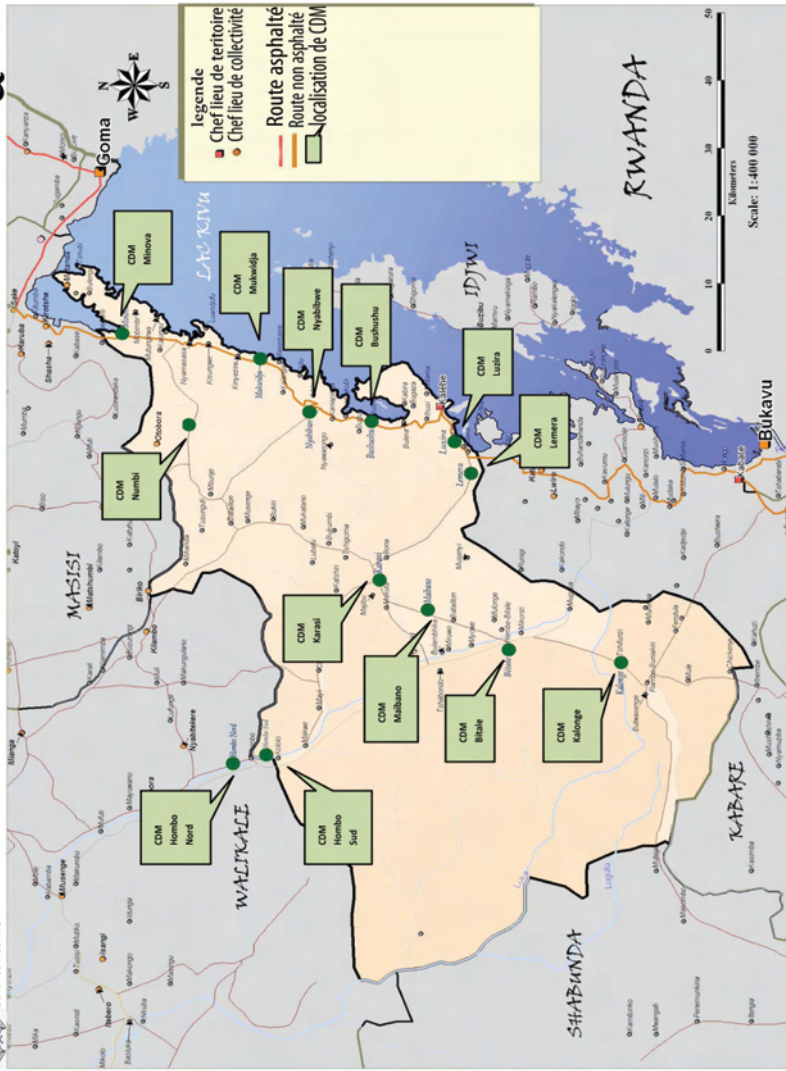
27 Ces CDM sont localisés à Luzirha, Bushaku-Lemera, Bushushu, Nyabibwe, Mukwija, Minova, Numbi, Bitale, Maibano, Karasi, Hombo-Sud et Kalonge.

28 Ces projets sont appuyés financièrement par le Pooled Fund à travers Life & Peace Institute (Résolution des conflits entre les populations déplacées et les communautés d'accueil), IFA-ZIVIK (Projet de renforcement des mécanismes de transformation des conflits fonciers entre les communautés) et MAE-Belge (projet de renforcement de la cohabitation et de la culture de paix entre les communautés en territoire de Kalehe).

nautaires d'abord puis au cours d'une Table Ronde plus large, regroupant les acteurs-clés des conflits fonciers.

Du 8 au 12 août 2011, APC a organisé la Table Ronde sur les conflits fonciers en territoire de Kalehe. Cette rencontre qui a regroupé les délégués des communautés est l'aboutissement du processus de RAP menée dans le territoire de Kalehe depuis 2008. Elle a regroupé 68 délégués des communautés Havu, Hutu, Tembo et Tutsi de Kalehe et 40 autres participants délégués de la communauté humanitaire et les autorités politico-administratives et coutumières. A l'issue de ces assises, les délégués de ces quatre communautés ont dialogué sur les conflits qui les opposent, identifié des pistes de solutions et adopté un plan d'actions de transformation positive des conflits qui les divisent et signé solennellement un acte d'engagement (voir Annexe).

Localisation de 13 CDM (Cadre de Dialogue et de Médiation)



Conclusion

L'analyse des conflits fonciers et des dynamiques de cohabitation en territoire de Kalehe a abordé le contexte historique de leur production et la manière dont celui-ci participe à la conflictualité entre membres des communautés, empêchant ainsi le retour de la paix durable. Après avoir décrit l'approche participative utilisée dans la conduite de cette étude qui a pris racine à partir d'une analyse du contexte général de Kalehe, nous avons attiré l'attention sur l'évolution historique des problèmes de cohabitation communautaire. Cette évolution est marquée par une série d'événements qui, en plus d'imprimer aux conflits une dimension identitaire faite de perceptions et de préjugés, les ont enracinés dans le long terme.

Les mutations administratives de certaines entités coutumières durant la période coloniale et postcoloniale se situent au cœur des revendications en vue de l'autonomie de certaines entités. Qu'il s'agisse du conflit autour des limites entre les groupements de Ziralo et de Buzi ou des entités créées durant la rébellion RCD, l'analyse met en lumière la manière dont les communautés locales sont en compétition pour le contrôle de la terre et la gestion des ressources naturelles disponibles. Cette compétition s'est accrue avec la militarisation des communautés au début des années 1990.

A partir de cette période s'est accentué l'explosion des sentiments d'insécurité foncière, d'identité et, en même temps, de revendication politique. L'une des conséquences de cette insécurité est le départ en exil des Tutsi de Kalehe, laissant derrière eux des propriétés qui aggravent aujourd'hui les replis identitaires, les clivages et la spéculation foncière. La remise en cause par certains membres des communautés Havu et Tembo des droits des propriétés des réfugiés et la confusion, sinon l'inefficacité des modes traditionnel et moderne de gestion du foncier ne font que participer à cette compétition et alimentent ces animosités.

L'analyse se penche ainsi sur la manière dont la tradition et la loi moderne ont du mal à s'accommoder et deviennent elles-mêmes sources de tensions. Alors qu'elles sont loin de créer un consensus autour du mode de gestion du foncier, l'opacité des règles coutumières et les faiblesses des institutions publiques sont autant de sources de la conflictualité. Cette absence d'une réglementation claire ne peut qu'ébranler la cohésion sociale pour autant qu'elle profite aux détenteurs du pouvoir sur le foncier, à l'exemple des concessionnaires au détriment des paysans sans terre.

L'analyse a montré comment les versions communautaires sur les conflits fonciers divergent et s'alimentent de nombreux préjugés. Tout en expliquant les logiques de globalisation qui sous-tendent ces versions, la dimension communautaire permet d'illustrer les clivages, les divisions et les alliances intercommunautaires autour de l'enjeu foncier. Alors que chacune de ces versions prend

source dans l'histoire, elles se fondent sur des causes structurelles des conflits au niveau local. A part les conflits interindividuels et familiaux, l'analyse s'est penchée sur la problématique des limites entre les groupements de Buzi et Ziralo et celui de Mubugu et Mbinga-Sud. Elle a également présenté les conflits opposant les Hutu aux Tutsi et, plus complexe encore, abordé les versions et la nature des conflits opposant les Bahavu-Batembo aux Bahutu-Batutsi.

En termes de transformation durable des conflits, une multitude d'initiatives axées sur le rétablissement de la cohésion sociale entre membres des communautés locales ont été mises en œuvre. Mais au regard de la complexité des problèmes abordés et du fait que la plupart de ces initiatives mettent plus l'accent sur les conséquences que sur les causes des conflits, elles ne peuvent qu'apporter des réponses ponctuelles. C'est ainsi qu'à la suite de la présente analyse et sans prétendre répondre à l'ensemble des défis existant, APC entend soutenir les acteurs locaux dans les efforts de mise en œuvre des solutions durables pour la pacification de cette partie du Sud-Kivu.

Dans cette démarche, plusieurs étapes ont été réalisées. L'une d'entre elles est la tenue des rencontres intracommunautaires en vue de la restitution des résultats de la présente analyse de manière à ce que les acteurs issus de chaque communauté se mettent d'accord sur les principaux enjeux des conflits fonciers. La seconde étape est celle de la tenue d'une Table Ronde plus large regroupant les acteurs-clés issus des différentes communautés afin qu'ils explorent des pistes de solutions durables aux conflits fonciers de Kalehe. Le rapport-synthèse et l'acte d'engagement issus de cette Table Ronde tenue à Bukavu, du 8 au 12 août 2011 figurent en annexe.

Bibliographie

- APC, Analyse du contexte socio-sécuritaire du territoire de Kalehe, avril 2009
- Commissaire de district du Kivu, territoire du Buhavu, Registre des renseignements politiques, le 5 mai 1958
- Morvan, Hélène, *Réinventer le quotidien, la cohabitation des populations civiles et des combattants maï-maï au Kivu*, Life & Peace Institute, 2004
- Morvan, Hélène, et Jean-Louis Nzweve, *La paix à petit pas : inventaire et analyse des pratiques locales de paix à l'est de la RDC, cas du Nord et du Sud-Kivu*, rapport de recherche, novembre 2010
- Territoire de Kalehe, rapport annuel 2010
- Vlassenroot, Koen, *Conflit et transformation sociale à l'est de la RDC*, Gent, Academia Press, 2004
- Arrêté Départemental N°RCD/OO5/DATSR/BK/2002 du 22/07/2002 portant création du Territoire de Bunyakiri dans la Province du Sud-Kivu
- Arrêté N°001/MJ/DAT/MB/ROUTE/1999 du chef de la chefferie de Buhavu du 03/11/1999 portant fixation des limites de la chefferie de Buhavu avec celles de Ziralo et Mubuku
- Arrêté n°13 du Commissaire de District du Kivu portant décision fixant l'organisation administrative de la chefferie de Buhavu du 26 octobre 1936
- Compte rendu du dialogue intercommunautaire sur les conflits des limites entre Buzi et Ziralo tenu à Nyabibwe le 07/04/2001
- Déclaration du Mwami Hamuli Ntale IV Kamirogosa, grand chef coutumier de la chefferie de Buhavu, à l'occasion du travail sur le conflit des limites entre Buzi et Ziralo le 20/09/2000
- Arrêté Départemental N°RCD/22/DATSR/BK/2002 du 28/09/2002 portant modification des limites du Territoire de Bunyakiri dans la Province du Sud-Kivu
- Lettre de la Division provinciale de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité du 10/09/2007, adressée à l'administrateur du Territoire de Kalehe portant objet de désignation coutumière d'un chef de village de Lowa-Numbi
- Lettre des groupements Watembo de Bunyakiri du 4 février 1961 adressée à Monsieur l'administrateur du Territoire de Masisi portant objet de Doléance Watembo
- Lettre du chef coutumier de Buzi du 4 août 2007 portant objet de désignation coutumière d'un chef de village de Lowa-Numbi
- Lettre du chef de chefferie de Buhavu du 11/09/2007, adressée à l'administrateur du Territoire de Kalehe, portant objet de désignation coutumière d'un chef de village Lowa-Numbi
- Lettre officielle de l'administrateur du Territoire du 08/02/2008, adressée au chef de chefferie de Buhavu avec pour objet la transmission de la décision portant désignation de deux chefs des villages en chefferie de Buhavu

Lettre officielle du Gouverneur de Province du Sud-Kivu du 30/01/2001 adressée aux administrateurs des Territoires de Kalehe et Bunyakiri, portant objet de Délimitation des Territoires de Kalehe et Bunyakiri

Message officiel N°01/1342/OKP/CAB/PR-MPR/GOUREGION-KV/84 du 10/11/1984 STOP RVL N° 2980/24612/B.61 du 02/11/84 adressé au chef de collectivité der Buhavu à Kalehe, portant objet d'interdiction de perturber l'ordre à travers la collectivité de Buhavu par des décisions intempestives

Rapport final de la session unique de l'Assemblée Régionale du 5 août au 11 septembre 1985 portant examen des dossiers des collectivités et des groupements Buzi et Ziralo

Annexe : Synthèse des travaux et acte d'engagement de la Table Ronde sur les conflits fonciers à Kalehe



Action pour la Paix et la Concorde, APC asbl
apcasbl@gmail.com
Av. du Gouverneur N°3, Bukavu/Sud-Kivu
R.D. Congo



I. La synthèse des travaux

La Table Ronde sur les conflits fonciers en territoire de Kalehe a duré cinq jours, du 8 au 12 août 2011. Cette rencontre est l'aboutissement d'un processus de Recherche Action Participative (RAP) menée par APC dans le territoire de Kalehe, depuis 2008. La Table Ronde a regroupé 68 délégués des communautés Havu, Hutu, Tembo et Tutsi de Kalehe, des délégués de la communauté humanitaire et les autorités politico-administratives et coutumières. En termes d'agenda, les travaux ont porté sur la présentation des résultats de la Recherche Action Participative, la clarification des éléments de dialogue entre les délégués des communautés, l'identification des points de convergence et de divergence, l'identification des pistes de solution et l'élaboration d'un plan d'action.

Le premier jour, il y a eu un aperçu sur les organisateurs, les objectifs et les résultats attendus de la Table Ronde. Après un rappel du processus de la RAP par APC, les travaux en carrefours homogènes ont porté sur les attentes et les craintes par rapport à la Table Ronde ainsi que sur un éclaircissement des éléments de dialogue prédéfinis lors des restitutions intracommunautaires.

Au cours de la deuxième journée, les délégués des communautés ont présenté leurs attentes et craintes ainsi que les éléments de dialogue avec les autres communautés. Deux autres groupes constitués d'observateurs, autorités politico-administratives et coutumières se sont attelés à formuler des attentes et craintes sur la Table Ronde ainsi que des observations sur les résultats de la recherche.

La troisième journée s'est poursuivie autour des éléments de dialogue à partager entre les communautés en termes de points de convergence et de divergence. Les travaux en carrefours ont porté sur l'analyse et l'enrichissement de ces éléments. La plénière a procédé à une série d'explications sur le choix des communautés en rapport avec ces points convergents ou divergents. Ces derniers ont été regroupés, sur l'initiative des observateurs, en quatre thématiques principales pour lesquelles les participants ont identifié des actions spécifiques. Il s'agit des problèmes liés à l'accès et sécurisation des terres, ceux qui se rapportent à la gestion administrative, ceux liés au retour des réfugiés et enfin, les questions de sécurisation/protection physique.



Travaux en carrefour.

Au quatrième jour, les travaux en groupes hétérogènes se sont focalisés à proposer, pour les différents thèmes, une série de pistes de solution, des actions concrètes à mener, des acteurs qui devraient intervenir et leurs rôles.

Le dernier jour de la table a été consacré à l'analyse des risques et des craintes ainsi qu'à l'identification des mécanismes de contournement dans la suite du processus. Il a également été question de réfléchir en carrefours hétérogènes sur le cadre de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Ces échanges étaient enrichis d'une présentation sur les Cadres de Dialogue et de Médiation mis en place par APC. La journée s'est terminée par l'adoption du plan d'action et la signature d'un acte d'engagement par les délégués des communautés.



Assemblée Plénière.

II. L'acte d'engagement



Signature de l'acte d'engagement.

A l'issue des travaux de la Table Ronde organisée du 8 au 12 août 2011 par Action pour la Paix et la Concorde (APC) avec l'appui technique et financier de Life & Peace Institute (LPI) dans l'objectif d'amener les communautés de Kalehe à se mettre d'accord sur les enjeux des conflits fonciers qui nous opposent, **nour**, en tant que délégués de ces quatre communautés, nous engageons à ce qui suit :

- Soutenir le processus de dialogue initié par APC nous impliquant dans la résolution pacifique des conflits fonciers dans le territoire de Kalehe ;
- Contribuer à la mise en œuvre des mécanismes locaux impliquant les délégués des différentes communautés, les acteurs et autorités aux niveaux local, provincial national et international dans l'objectif de transformer positivement les conflits et renforcer la cohabitation pacifique entre les communautés de Kalehe ;
- Adopter le plan d'action en annexe élaboré au cours des travaux de la Table Ronde par les quatre communautés représentées ;
- Nous impliquer dans la mise en œuvre des activités dégagées dans ce plan d'action tel qu'élaboré à l'issue de la Table Ronde ; et
- Rendre nôtre les acquis de la Table Ronde et les vulgariser auprès de la base. Nous nous engageons à éviter des actes de nature à remettre en cause ces acquis.

Ainsi fait à Bukavu, le 12 août 2011

A fin de contribuer à la transformation des conflits dans les Kivus, le Life & Peace Institute (LPI) renforce des partenaires locaux pour qu'ils deviennent des Centre Professionnels de Transformation des Conflits. L'une des approches clés est la facilitation des processus de changement constructifs à travers la Recherche Action Participative (RAP). Dans une RAP, tous les acteurs concernés sont engagés dans un processus d'analyse des causes et conséquences d'un conflit, ainsi que dans l'identification de futures actions constructives. Ainsi, la recherche déclenche un processus transformatif et non-violent.

Avec sa multitude de tribus ainsi qu'une occupation des terres devenue au fil des temps très compétitive, conjuguées à la dualité de l'administration coutumière et moderne, le territoire de Kalehe (est de la RDC) s'est transformé au cours des deux dernières décennies en un terreau fertile pour les conflits fonciers. Prenant à chaque fois diverses formes, ces conflits sont exacerbés par un contexte socio-sécuritaire délétère marqué par la persistance des groupes armés qui prétendent « protéger » et défendre les intérêts parfois fonciers des membres des communautés locales.

Ce rapport est le fruit d'une RAP menée depuis juin 2009 par Action pour la Paix et la Concorde (APC) avec l'appui financier et technique de LPI. Il aborde le rôle que jouent les mutations administratives dans l'imaginaire et les explications collectives des conflits locaux.



Life & Peace Institute
Eddagatan 12
SE-753 16 Uppsala, Sweden
www.life-peace.org
ISBN 91-87748-98-3

LifePeace
& INSTITUTE